

**Fonds du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2013**

et

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[15 juillet 2014]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
A. Généralités	12
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	13
C. Constatations et recommandations	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	13
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Gestion et information financières	17
4. Gestion des partenaires de réalisation	18
5. Fonds pour l'environnement mondial	19
6. Gestion des achats	20
7. Gestion des programmes et des projets	20
8. État d'avancement de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public	21
D. Informations communiquées par l'administration	23
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	23
2. Versements à titre gracieux	23
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	23
E. Remerciements	24
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	25
III. Certification des états financiers	29
IV. Aperçu général de la situation financière de l'administration pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	30

V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.....	40
I.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds	40
II.	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds.....	42
III.	État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds.....	43
IV.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : Fonds pour l'environnement..	45
	Tableau 4.1. État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : Fonds pour l'environnement	47
V.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : fonds d'affectation spéciale : récapitulatif.....	53
VI.	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 : fonds d'affectation spéciale : récapitulatif.....	55
VII.	État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : fonds d'affectation spéciale : récapitulatif	56
VIII.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	58
IX.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : fonds d'affectation spéciale.....	60
	Tableau 9.1. Recettes, dépenses et variations des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : fonds d'affectation spéciale	62
X.	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	74
XI.	Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.....	75
	Tableau 11.1. État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	78
	Notes relatives aux états financiers	80

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale y apparentés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Chef du Service financier.

Des copies de ces états sont communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.

Le Directeur exécutif du Programme
des Nations Unies pour l'environnement
(*Signé*) Achim **Steiner**

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état III), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'établir et de présenter sans fard les états financiers selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit, qui exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et qu'il organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'entité et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement au 31 décembre 2013 ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du PNUE qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour mission d'aider les États Membres à protéger l'environnement et de leur apporter l'appui nécessaire à cet effet, en les inspirant, en les informant et en leur donnant les moyens d'améliorer le niveau de vie de leurs populations sans compromettre celui des générations futures. Il a son siège à Nairobi et est également présent ailleurs dans le monde avec ses six bureaux régionaux et huit bureaux de pays ou de liaison, sans compter les accords de collaboration et fonctions de secrétariat qui le lient à plusieurs autres pays. Il compte 1 141 fonctionnaires, dont 445 en poste à Nairobi. Le montant total des recettes de l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 943,4 millions de dollars, tandis que le montant total des dépenses était de 751,4 millions de dollars, ce qui se traduit par un excédent de 192 millions de dollars, principalement imputable à 131,7 millions de dollars reçus au quatrième trimestre de 2013.

Le PNUE administre également 14 accords multilatéraux sur l'environnement, principalement des conventions visant à mettre en œuvre des protocoles relatifs à la mission principale du Programme. Le récapitulatif des recettes (214,8 millions de dollars) et des dépenses (177,7 millions de dollars) des accords multilatéraux est présenté dans les états financiers consolidés du PNUE.

Les états financiers comprennent également des déclarations distinctes pour les recettes, les dépenses, l'actif et le passif du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Fonds d'affectation spéciale a fait état de recettes d'un montant de 266,2 millions de dollars et de dépenses d'un montant de 298,7 millions de dollars, d'où un déficit des recettes par rapport aux dépenses de 32,5 millions de dollars pour l'exercice en cours. Le manque à gagner a été porté à 40,2 millions de dollars après ajustements au titre d'exercices antérieurs d'un montant de 7,7 millions de dollars, ce qui, à son tour, a ramené le solde de la réserve à 322,5 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Il a effectué son audit en examinant les opérations et les activités financières au siège du PNUE à Genève.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Cette opinion figure au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité n'a décelé aucune erreur ou omission importante susceptible de modifier son opinion sur les états financiers du PNUE. Il a néanmoins constaté que la

gestion des projets présentait des lacunes et que le Programme n'était pas prêt à adopter le cadre de présentation de l'information selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Malgré les efforts du PNUE en matière de gestion des projets, le Système intégré de gestion présente des défauts de conception. Les crédits sont attribués pour l'ensemble du cycle de vie des projets, mais pendant l'exercice biennal, le Système intégré de gestion produit des rapports qui ne font pas le lien avec les financements de projets antérieurs; d'où un manque d'information sur le montant cumulé des dépenses afférentes aux projets à un moment donné.

Si le PNUE a effectivement commencé à mettre en œuvre les normes IPSAS le 1^{er} janvier 2014, il n'a pas respecté certains délais fixés dans son plan de mise en œuvre. Les activités en retard sont, notamment, l'inspection des soldes d'engagements non réglés, le nettoyage des données relatives aux créances de longue date et l'établissement des soldes d'ouverture selon les normes IPSAS.

Principales constatations et recommandations

Contrôles budgétaires

Sur les 4 194 projets exécutés par le PNUE au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, 787 ont eu des problèmes de financement, 184 ont eu des soldes négatifs, 155 n'ont eu aucun crédit et 448 projets ont connu des dépassements de budget. Le Comité a noté que ces anomalies étaient dues en partie à des défaillances du Système intégré de gestion qui n'est pas en mesure de rejeter les écritures relatives aux dépenses en cas d'insuffisance des crédits. Partant, il devient difficile, voire inutile, de suivre et d'évaluer les résultats sur la base du budget.

Gestion des achats

Au cours de l'exercice biennal, le Comité a constaté dans les registres d'achat du PNUE que 14 contrats d'une valeur totale de 115 585 dollars avaient été approuvés a posteriori. Il craint que ce ne soit un signe de mauvaise planification et souligne que cette pratique risque de compromettre l'équité et la transparence des procédures de passation des marchés ainsi que le rapport qualité-prix. Il estime que le PNUE doit faire respecter les normes des Nations Unies en matière de passation des marchés afin de garantir une mise en concurrence adéquate.

Mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

Le Comité a constaté que le PNUE a fait des progrès notables dans la mise en œuvre des normes IPSAS, mais qu'il doit redoubler d'efforts s'agissant des engagements non réglés, seuls 14,3 millions de dollars (16 %) sur les 87,8 millions de dollars de soldes d'engagements non réglés ayant été inspectés au cours de l'exercice considéré, 84 % des engagements non réglés attendant d'être inspectés. La lenteur de l'inspection des données pourrait avoir une incidence négative sur l'établissement du solde d'ouverture des engagements non réglés conformément aux normes IPSAS, qui aurait dû être achevé au 31 mars 2014.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 32 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011, 22 (68 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 9 (28 %) étaient en cours d'application et 1 (3 %) était devenue caduque. Le Comité a fait observer que la mise en œuvre des neuf recommandations en cours d'application dépendait, dans une large

mesure, de changements et réformes échappant au contrôle du PNUE. Ces recommandations comprennent l'élaboration d'une stratégie de financement des prestations liées à la cessation de service ou après le départ à la retraite et de procédures visant à réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages. Le PNUE doit également indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de son logiciel Crystal (qui est un module supplémentaire au Système intégré de gestion) ou la migration des fonctions de celui-ci à Umoja, et de déterminer si les accords multilatéraux sur l'environnement demeurent sous son contrôle opérationnel dans le cadre d'états financiers établis conformément aux normes IPSAS. Le Comité continuera d'assurer le suivi des progrès.

Recommandations

Le Comité formule des recommandations détaillées dans la partie principale du présent rapport, en se fondant sur les constatations susvisées. Pour résumer, il recommande essentiellement au PNUE ce qui suit :

a) **Suivre de près l'exécution du budget des projets pour s'assurer qu'ils restent dans la limite des crédits alloués; améliorer les contrôles exercés sur les fonds alloués aux projets et procéder à des rapprochements mensuels pour vérifier que les autorisations ont été faites en bonne et due forme avant tout mouvement de fonds, et coopérer avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour améliorer les mécanismes de contrôle budgétaire du Système intégré de gestion, pour autant qu'il soit jugé utile de reconfigurer le Système avant qu'il ne soit remplacé par le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja);**

b) **Améliorer la planification des achats et mettre en place un dispositif de contrôle et de suivi strict de la gestion des contrats en vue d'éviter autant que possible que des dossiers soient présentés a posteriori;**

c) **Afin de pouvoir communiquer comme il se doit l'information financière obligatoire et passer aux normes IPSAS sans heurt et dans les délais fixés, revoir son plan de mise en œuvre des normes IPSAS et s'atteler, à titre prioritaire, i) à corriger les erreurs relevées concernant les biens durables; ii) à inspecter le solde considérable d'engagements non réglés avant l'établissement d'états financiers à blanc; iii) examiner ses créances anciennes en vue d'établir une provision pour créances douteuses; et iv) à coopérer étroitement avec le Siège de l'ONU en vue de rapprocher les informations relatives aux accords conclus avec les donateurs.**

A. Généralités

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour mission d'aider les États Membres à protéger l'environnement et de leur apporter l'appui nécessaire à cet effet, en les inspirant, en les informant et en leur donnant les moyens d'améliorer le niveau de vie de leurs populations sans compromettre celui des générations futures. Il a son siège à Nairobi et compte 1 141 fonctionnaires à travers le monde, dont 445 en poste à son siège. Le PNUE est présent ailleurs dans le monde grâce à ses six bureaux régionaux et huit bureaux de pays et de liaison, sans compter les accords de collaboration et fonctions de secrétariats qui le lient à plusieurs autres pays. Le présent rapport porte également sur des entités avec lesquelles le PNUE entretient des relations particulières. Il s'agit notamment du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Office des Nations Unies à Nairobi; une description détaillée de ces relations suit.

2. L'Office des Nations Unies à Nairobi assure des services administratifs et financiers pour le PNUE dans les domaines des achats, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique. Bon nombre des recommandations formulées par le Comité au PNUE devront être appliquées en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Le Fonds pour l'environnement mondial

3. Le PNUE met en œuvre le Fonds pour l'environnement mondial, qui sert à financer l'exécution dans les pays en développement de projets relatifs à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires de 34 États Membres. L'adoption et l'évaluation des programmes du Fonds relèvent de son Conseil.

4. Le PNUE gère les ressources que lui alloue le Fonds dans le cadre de cinq fonds d'affectation spéciale, qui sont soumis aux vérifications annuelles du Comité des commissaires aux comptes. Pour l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2013, les recettes totales des fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 127,9 millions de dollars et les dépenses totales à 133 millions de dollars. Le Comité formule également une opinion sur ces fonds à la demande du PNUE et de la Banque mondiale, qui administrent le Fonds.

Accords multilatéraux sur l'environnement

5. Au fil des ans, les activités du PNUE ont abouti à plusieurs conventions et protocoles y afférents sur les grands problèmes environnementaux. Il en est résulté des accords multilatéraux sur l'environnement qui exigent chacun que les pays mettent en place des mécanismes particuliers et s'acquittent des obligations convenues pour améliorer l'environnement. Le PNUE administre 14 accords de ce type. Il divulgue dans ses états financiers les opérations des fonds d'affectation spéciale qu'il gère directement afin d'appuyer les activités des parties aux accords et conventions, en vue de l'application de ces derniers. La vérification des comptes du PNUE comprend un examen des soldes se rapportant aux accords multilatéraux sur l'environnement.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

6. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

7. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement au 31 décembre 2013 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUE. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

8. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du PNUE et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

9. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale.

10. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du PNUE, dont les vues sont dûment prises en considération dans le présent rapport.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

11. Sur les 32 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011, 22 (69 %) ont été intégralement appliquées, 9 (28 %) sont en cours d'application, et 1 (3 %) est caduque.

Recommandations en cours d'application

12. Le Comité a constaté que la mise en œuvre des neuf recommandations classées en cours d'application dépendait, dans une large mesure, de changements et réformes échappant au contrôle du PNUE. Ces recommandations comprennent

l'élaboration d'une stratégie de financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et la mise en place de procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages. Il est également recommandé que le PNUE indique quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal (qui est un module complémentaire du Système intégré de gestion – SIG) dans le futur progiciel Umoja. En outre, en ce qui concerne la recommandation tendant à déterminer si les accords multilatéraux sur l'environnement demeurent sous son contrôle opérationnel dans le cadre d'états financiers conformes aux normes IPSAS, le PNUE a expliqué que l'équipe chargée du projet IPSAS au Secrétariat de l'Organisation jugeait bon d'intégrer le Fonds multilatéral aux états financiers du PNUE. Par conséquent, le Comité suivra la mise en œuvre de cette disposition pour voir si elle est conforme à la norme IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels).

13. La recommandation devenue caduque invitait le PNUE, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ajouter un champ obligatoire dans le Système intégré de gestion, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier, et à tenir à jour la base de données sur les contrats. L'adoption d'Umoja rend cette recommandation caduque.

2. Aperçu de la situation financière

Recettes et dépenses

14. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 943,4 millions de dollars (contre 800,7 millions pour 2010-2011) et celui des dépenses à 751,4 millions de dollars (contre 809,2 millions pour 2010-2011), d'où un excédent de 192 millions de dollars (contre un déficit de 8,5 millions pour 2010/11). L'embellie s'explique par une augmentation des recettes de 142,7 millions de dollars (ou 17,8 %) et par une diminution des dépenses de 57,8 millions de dollars (ou 7,1 %), par rapport à la précédente période considérée, due essentiellement au fait que 131,7 millions de dollars ont été reçus au dernier trimestre de 2013.

15. En 2012-2013, les contributions volontaires se sont chiffrées à 917,1 millions de dollars, soit 97,2 % du montant total des recettes de l'exercice biennal. Les contributions volontaires pour l'exercice considéré ont augmenté de 144,4 millions de dollars (ou 18,7 %), par rapport au montant de 773 millions de dollars enregistré en 2010-2011, ce qui s'explique par une augmentation au titre des rubriques suivantes : Fonds général d'affectation spéciale (34,7 % ou 69,2 millions de dollars), Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (17,6 % ou 47,44 millions de dollars) et Contributions préaffectées (31,9 % ou 41,58 millions de dollars). Toutefois, le montant du Fonds pour l'environnement a diminué de 6,7 % et celui du Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs a diminué de 31,8 %. Le tableau 1 et la figure 1 ci-dessous illustrent les tendances des contributions volontaires sur les quatre derniers exercices.

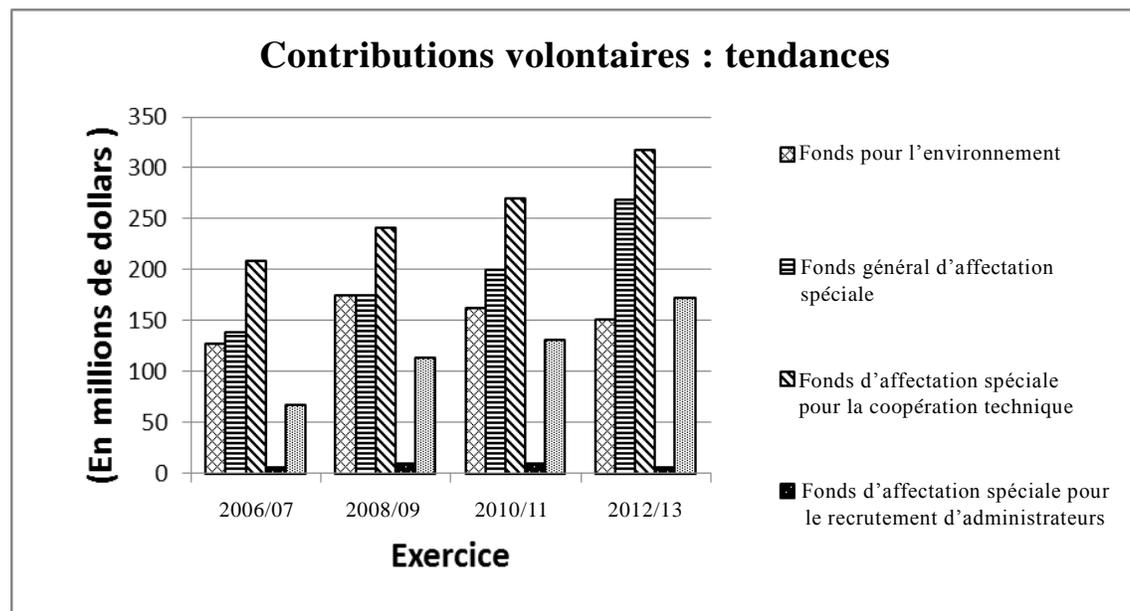
Tableau II.1
Contributions volontaires : tendances

(En millions de dollars des États-Unis)

Fonds	Produits des contributions volontaires			
	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Fonds pour l'environnement	127,9	174,6	162,5	151,5
Fonds général d'affectation spéciale	138,7	174,6	199,4	268,6
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération	209,1	241,6	270,1	317,6
Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	6,5	9,6	9,5	6,3
Contributions préaffectées	66,7	113,0	130,5	172,1
Autres contributions	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	549,9	714,4	773,0	917,1

Source : États financiers du PNUE.

Figure II.1
Contributions volontaires : analyse des tendances



Source : États financiers du PNUE.

Actif et passif

16. Pour l'exercice biennal, le montant total de l'actif, hors biens durables (qui, selon le cadre utilisé pour l'établissement des rapports, ne sont pas comptabilisés dans l'état de l'actif et du passif), s'est établi à 887,2 millions de dollars (contre 644,5 millions pour 2010-2011), tandis que le montant total du passif s'est élevé à

452,9 millions (contre 407,6 millions pour 2010). Par rapport à l'exercice précédent, l'actif a augmenté de 242,8 millions de dollars (ou 37,7 %) et le passif de 45,3 millions (ou 11,1 %). La hausse de l'actif tient principalement à l'augmentation de 93,9 millions de dollars du montant au titre des « Autres éléments d'actif », qui, de 74,4 millions de dollars, est passé à 168,3 millions de dollars pour l'exercice en cours, essentiellement en raison d'une augmentation de 94,7 millions de dollars au titre des charges comptabilisées d'avance, concernant des engagements de l'exercice précédent en faveur de projets à réaliser sur les années à venir.

17. En outre, un montant de 566,6 millions de dollars a été enregistré en tant que solde de clôture de l'encaisse, des dépôts à terme et des fonds de gestion centralisée des liquidités ce qui représente une augmentation de 32,6 %, ou de 139,4 millions de dollars par rapport au montant de l'exercice précédent. Le montant des soldes débiteurs interfonds est passé de 15,5 millions de dollars à 53,5 millions de dollars, augmentant de 41 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

18. L'augmentation du total du passif s'explique principalement par une augmentation des autres éléments de passif, des soldes interfonds et des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite par rapport aux montants de 2010-2011. Le montant des autres éléments de passif (qui sont des engagements non réglés réinscrits au passif au titre d'un accord de financement à petite échelle et des engagements afférents à des exercices à venir) a augmenté de 144,4 %, ou de 98,2 millions de dollars, passant de 68 millions de dollars en 2010-2011 à 166,2 millions en 2012-2013. Celui des soldes créditeurs interfonds a également augmenté de 45,5 %, ou de 17,8 millions de dollars, passant de 39,1 millions de dollars en 2010-2011 à 56,9 millions en 2012-2013. Le montant des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite a quant à lui augmenté de 11,6 %, ou de 11,8 millions de dollars, passant de 102,1 millions de dollars en 2010-2011 à 113,9 millions en 2012-2013.

19. Le solde de trésorerie du PNUE à fin 2012-2013 était de 32,6 % supérieur à celui de 2010-2011. L'excédent résulte du fait qu'un montant de 131,7 millions de dollars au titre des contributions volontaires a été reçu au quatrième trimestre de 2013 (voir tableau II.2).

Tableau II.2

Évolution comparative des contributions, des dépenses et des liquidités

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
Contributions volontaires	714,4	772,7	+8,2	917,1	+18,7
Dépenses	699,6	809,2	+15,7	751,4	-7,1
Liquidités	376,6	427,2	+13,4	566,6	+32,6

Source : États financiers du PNUE.

Fonds multilatéral

20. L'état XI des états financiers consacré au Fonds multilatéral n'est pas regroupé avec ceux des autres fonds du PNUE. Il est établi séparément et une copie en est soumise au Comité exécutif du Fonds multilatéral.

21. Comme il est indiqué au tableau II.2, le Fonds multilatéral a enregistré un déficit net de 32,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, contre un excédent de 49,9 millions de dollars en 2010-2011. L'on constate également un solde positif du total des réserves et solde des fonds de 322,6 millions de dollars au 31 décembre 2013, soit une réduction de 40,1 millions de dollars par rapport au solde de 362,7 millions de dollars enregistré au 31 décembre 2011. Le déficit de l'exercice actuel et les ajustements sur exercices antérieurs sont largement imputables à l'augmentation disproportionnée des dépenses par rapport aux recettes. En effet, si le montant des recettes au titre du Fonds multilatéral a augmenté de 1 % entre 2011 et 2013, celui des dépenses a grimpé de 40 %, passant de 213,6 millions de dollars en 2011 à 298,7 millions en 2013.

Tableau II.3

Résultats financiers du Fonds multilatéral

(En millions de dollars des États-Unis)

Rubrique	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Recettes	282,9	263,5	266,2
Dépenses	284,8	213,6	298,7
Excédent (déficit)	(1,9)	49,9	(32,5)
Actif	481,5	493,9	527,8
Passif	3,2	131,2	205,3
Total des réserves et des soldes des fonds	478,7	362,7	322,6

Source : États financiers du PNUE.

3. Gestion et information financières

Insuffisance des contrôles appliqués aux plafonds budgétaires

22. Après examen des budgets afférents aux 4 194 projets exécutés par le PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Comité constate des lacunes dans les contrôles budgétaires appliqués à 787 de ces projets :

a) Dans le cas de 184 projets, l'on a constaté que les dépenses dépassaient de 35,83 millions de dollars le montant des crédits approuvés;

b) Des crédits de 105 millions de dollars alloués à 448 projets n'avaient pas été utilisés à la fin de l'exercice (soit 100 %);

c) Au 31 décembre 2013, des dépenses d'un montant de 21,05 millions de dollars avaient été engagées au titre de 155 projets auxquels des crédits n'avaient pas été alloués pour l'exercice.

23. Le Comité note que le PNUE n'a pas respecté les plafonds des enveloppes et crédits budgétaires approuvés, qui régissent les dépenses et l'exécution des projets. Ce problème est en partie imputable à des défauts de conception du Système intégré de gestion (SIG), qui ne peut rejeter aucune dépense relative aux projets pour lesquels des crédits n'ont pas été alloués. Le PNUE a expliqué au Comité que les contrôles en place dans le cadre du Système étaient conçus pour les fonds inscrits au budget ordinaire et ne s'appliquaient pas aux fonds destinés aux projets.

24. Le Comité estime que le PNUE pourrait compléter par d'autres procédures le système mis en place pour empêcher un surfinancement ou un sous-financement des projets ou éviter que des projets qui n'étaient pas inscrits au budget ne soient exécutés. En effet, il est actuellement malaisé et, partant, inutile, de suivre et de mesurer les résultats sur la base du budget.

25. Le PNUE a expliqué que, pour compléter les contrôles, les fonctionnaires chargés de la gestion des fonds examinaient les budgets afférents aux projets pour veiller à ce qu'ils soient correctement exécutés, selon le plan approuvé. Il n'a toutefois pu produire aucun examen de l'exécution des budgets pour confirmer que ces fonctionnaires effectuaient régulièrement un examen de l'exécution des projets relevant de leurs compétences. Au moment de l'audit (avril 2014), les montants dépensés en sus des crédits alloués n'avaient pas été approuvés par l'autorité compétente.

26. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de demander aux fonctionnaires chargés de la gestion des fonds de suivre de près l'exécution du budget destiné aux projets pour veiller à ce que les dépenses afférentes aux projets correspondent aux montants approuvés à ce titre; b) de mieux contrôler l'utilisation des fonds destinés aux projets et de procéder à des rapprochements mensuels des comptes pour s'assurer que tout mouvement de fonds est dûment autorisé; et c) de travailler en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour améliorer les contrôles budgétaires dans le cadre du Système intégré de gestion – pour autant qu'il soit jugé utile de reconfigurer le système avant de le remplacer par le progiciel de gestion intégré Umoja.

27. Si le PNUE a accepté la recommandation, il a toutefois noté qu'il ne serait pas utile de reconfigurer le Système intégré de gestion à ce stade, puisqu'il sera bientôt remplacé (en principe, en novembre 2014) par Umoja. Qui plus est, la réforme du progiciel est une initiative entreprise à l'échelle du Secrétariat : dans ce contexte, la recommandation ne pourra être mise en œuvre par le PNUE que sur instructions et par ordre du Siège.

4. Gestion des partenaires de réalisation

28. Par sa résolution 60/125, l'Assemblée générale a incité les organismes et organes des Nations Unies, ainsi que le Bureau du Pacte mondial, à faire connaître les expériences enregistrées grâce aux partenariats. La politique du PNUE en matière de partenariats et les directives relatives à la mise en œuvre prévoient un partage de l'information et la gestion des connaissances au moyen d'une base de données intégrée sur les projets.

29. Le Comité a constaté que le PNUE ne disposait pas d'une base de données centrale fiable lui permettant de consigner et de suivre les activités de ses partenaires de réalisation, y compris les avances qui leur étaient consenties. Sans

base de données centrale, le PNUE ne peut pas connaître les résultats de chacun de ses partenaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il n'est pas non plus en mesure de fournir la valeur globale des partenariats pour chaque division ni de donner des précisions sur les résultats de ses partenaires par rapports aux objectifs fixés.

30. Le Comité craint que l'insuffisance des informations relatives aux avances consenties aux partenaires de réalisation ne remette en cause l'exhaustivité et la fiabilité des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS, que le PNUE applique depuis le 1^{er} janvier 2014. Il a noté que les avances non soldées constatées dans les états financiers s'élevaient à 319,25 millions de dollars, mais que le PNUE ne tenait aucun registre indiquant les échéances de chaque montant.

31. Le Comité recommande au PNUE a) de mettre en place une base de données bien pensée afin d'assurer un contrôle et un suivi adéquats des informations relatives à ses partenaires de réalisation, et b) de conserver une trace suffisante des avances consenties aux partenaires de réalisation.

5. Fonds pour l'environnement mondial

Non-présentation des certificats d'audit

32. Dans le cadre de l'audit du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE, le Comité a examiné les procédures de coordination des projets du Fonds pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012. Les projets sont exécutés en interne par le PNUE et en externe par des partenaires situés dans le monde entier, les agents d'exécution. Conformément aux procédures en vigueur, tous les projets mis en œuvre en externe font l'objet d'un contrat entre le PNUE et ses partenaires, qui porte notamment sur l'exécution du projet ou encore le principe de responsabilité.

33. Conformément aux dispositions du chapitre 7 f) du manuel relatif aux programmes du PNUE de 2013 et des accords de coopération relatifs aux projets du Fonds, tous les projets de plus de 200 000 dollars entrepris par des entités n'appartenant pas aux Nations Unies font l'objet d'un audit, les certificats correspondants devant être remis au Bureau de coordination du Fonds le 1^{er} juillet de l'année suivante au plus tard. En application des accords relatifs aux projets, le montant total des dépenses engagées avant le 31 décembre de chaque année doit faire l'objet d'un audit par un cabinet indépendant et le rapport correspondant est envoyé au PNUE au plus tard le 30 juin, soit dans un délai de 180 jours.

34. Au moment de l'audit final du Comité, en avril 2014, le PNUE n'avait toujours pas reçu les certificats d'audit de 14 projets, d'une valeur totale de 1,3 million de dollars (sur un total de 93 projets mis en œuvre pour 133 millions de dollars en 2012-2013), ce qui correspond à un retard de 10 mois par rapport à la date limite du 1^{er} juillet 2013. Le Comité prend note des mesures prises par le Bureau de coordination du Fonds concernant les certificats non reçus et de la décision du PNUE de suspendre les versements tant que le problème n'aurait pas été réglé.

35. Toutefois, au vu du nombre élevé de certificats n'ayant toujours pas été reçus et de l'importance des retards, le Comité considère que ces mesures sont insuffisantes. La non-soumission des certificats d'audit constitue une violation des accords de coopération. Le Comité estime que le PNUE peut améliorer le taux de conformité en renforçant le suivi relatif aux certificats et en envoyant aux

partenaires de réalisation du Fonds des instructions visant à faire en sorte que les audits soient effectués en temps et en heure et que les certificats soient envoyés dans les délais.

36. Le Comité recommande au PNUE de renforcer les mesures visant à ce que les certificats qui n'ont pas encore été soumis le soient et de faire en sorte qu'à l'avenir, tous les certificats d'audit soient présentés dans les délais fixés par les accords de coopération relatifs aux projets.

6. Gestion des achats

Dossiers soumis a posteriori

37. Le Comité a examiné le rapport sur les marchés passés à l'exercice biennal 2012-2013 et constaté que 16 contrats, d'une valeur totale de 1,77 million de dollars, soit 2,8 % du montant total des achats (63,02 millions de dollars), avaient été approuvés a posteriori sans motif valable, en violation du paragraphe 12.10.2 du Manuel des achats des Nations Unies, qui n'autorise l'approbation de dossiers a posteriori qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

38. Le Comité craint que la présentation de dossiers a posteriori ne soit un signe de mauvaise planification et souligne que cette pratique risque de compromettre l'équité et la transparence des procédures de passation des marchés ainsi que le rapport qualité-prix. Il estime que le PNUE doit faire respecter les normes des Nations Unies en matière de passation des marchés afin de garantir une mise en concurrence adéquate.

39. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer la planification des achats et de mettre en place un dispositif de contrôle et de suivi strict de la gestion des contrats en vue d'éviter autant que possible que des dossiers soient présentés a posteriori.

40. Le PNUE a ensuite informé le Comité qu'au troisième trimestre de l'exercice biennal, il avait adopté de nouvelles directives prévoyant des contrôles plus stricts, dont un examen complet des dossiers présentés a posteriori aboutissant à une recommandation quant aux moyens d'éviter que ce type de situation se reproduise. Ces mesures s'étaient révélées être efficaces.

7. Gestion des programmes et des projets

Projets inactifs non clôturés

41. En application du paragraphe 11 de la partie C du manuel des projets du PNUE de mai 2013, les comptes des projets doivent être clôturés dans les 24 mois suivant l'achèvement des opérations ou la fin du projet. Le Comité a cependant constaté qu'il n'y avait pas eu de clôture financière pour 20 projets inactifs, dont le budget total s'élevait à 14,47 millions de dollars et dont le montant des dépenses effectives s'élevait à 13,96 millions de dollars, soit un taux d'utilisation de 96 %, bien que ces projets aient été achevés plus de trois ans auparavant.

42. Le PNUE a indiqué que la Section de l'assurance qualité contactait les divisions tous les mois après la présentation de leur rapport sur l'exécution des programmes en vue de régler des questions relatives à la gestion de leur portefeuille, comme l'alignement des projets sur le programme de travail ou encore la clôture des comptes des projets achevés sur le plan technique.

43. Le PNUE a aussi informé le Comité que quand il avait commencé à entrer des informations dans la mémoire institutionnelle concernant les projets en 2010, tous les projets avaient reçu le statut « inactif », qui avait ensuite été changé en « en cours », « achevé ou « annulé » en fonction des renseignements communiqués par les divisions lors d'échanges. L'objectif était de faire en sorte que les comptes des projets inactifs soient clôturés et qu'aucune dépense ne soit engagée au titre de ces projets.

44. Le Comité prend note des mesures prises par le PNUE, mais souligne que le fait que celui-ci n'ait pas clôturé tous les projets inactifs et ait pris du retard dans la mise à jour de la mémoire compromet la fiabilité de cette dernière en tant qu'outil de contrôle et d'évaluation des projets. En outre, bien qu'aucun préjudice n'ait été constaté, le risque de détournement des soldes inutilisés et de retards dans le règlement des engagements se trouve exacerbé par les délais importants de clôture des comptes.

45. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de trouver les causes des retards pris dans la finalisation des projets et d'y remédier de sorte que les comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel soient clôturés dans un délai de 24 mois, conformément au manuel des projets du PNUE.

8. État d'avancement de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

46. Le PNUE est passé des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) le 1^{er} janvier 2014. Le Siège de l'ONU a demandé au PNUE de mettre au point un plan d'action qui serait appliqué à compter du 1^{er} janvier 2014 en vue de faciliter un passage sans heurt aux normes IPSAS.

47. Le Comité a examiné l'outil de gestion de projet et les rapports d'exécution et constaté que si le PNUE avait mené la plupart des activités prévues pour le passage aux normes IPSAS, il lui restait encore plusieurs problèmes à régler.

Manque de cohérence des données concernant les biens durables dans le système Hardcat

48. Dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations dans l'état II, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le PNUE tient à jour un registre dans son système Hardcat dans lequel il inscrit tous les biens durables à des fins de contrôle et de surveillance. Le Comité a repéré que 12 articles, d'une valeur de 0,35 million de dollars, avaient des numéros de série déjà utilisés, que 2 articles, d'une valeur de 5 093,66 dollars, avaient le même code à barres, et que 7 articles, d'une valeur totale de 11 378,33 dollars, n'avaient ni codes à barres, ni code d'actif.

49. Le Comité est conscient des problèmes techniques posés par le matériel utilisé pour scanner les codes des biens durables afin de les inscrire dans le système Hardcat, mais craint que les contrôles relatifs à l'enregistrement et au suivi des mouvements de ces biens ne soient insuffisants.

Examen des engagements non réglés en application des normes IPSAS

50. Selon les Normes comptables du système des Nations Unies, les engagements non réglés sont comptabilisés comme dépenses, alors que selon les normes IPSAS, les dépenses sont comptabilisées en vertu du principe d'exécution. Aux fins de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS, les soldes des engagements non réglés et des dettes devaient être ajustés conformément à ce principe. En application des instructions relatives à la clôture annuelle des comptes, l'examen des engagements non réglés devait être prêt le 31 décembre 2013 au plus tard et les engagements répartis en fonction des biens et services reçus ou non reçus. La mise en œuvre a été particulièrement lente, puisque seuls 16 % (14,3 millions de dollars) des soldes des engagements non réglés avaient été inspectés en janvier 2014 et que les 84 % restants (soit 73,5 millions de dollars sur un montant total de 87,8 millions de dollars) n'avaient toujours pas été inspectés au moment de l'audit, en avril 2014. La lenteur des opérations de nettoyage des données pourrait compromettre l'exactitude des soldes d'ouverture des états financiers de 2014.

Provision pour créances douteuses

51. Au 31 décembre 2013, le montant total des créances du PNUE s'élevait à 328,5 millions de dollars, dont 13,5 millions étaient dus depuis plus de deux ans et 6,2 millions depuis plus de quatre ans. Le Comité a constaté que le PNUE n'avait pas passé en revue toutes ses créances anciennes pour estimer le montant total des créances douteuses. Le fait de ne pas comptabiliser de provisions pour les créances douteuses dont l'échéance est passée depuis longtemps pourrait entraîner des erreurs dans le calcul du montant des créances.

Accords passés avec les donateurs

52. Le PNUE a reçu 2 600 promesses de dons pour l'année 2012 et 1 965 pour l'année 2013. Les dons sont la principale source de produits du PNUE et les informations y relatives sont essentielles pour établir les soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS. Le PNUE a nettoyé les données concernant les contributions et les promesses de dons mais n'a pas encore rapproché les informations de sa base de données et celles du Siège de l'ONU. Cette opération aurait dû être effectuée il y a plus de 12 mois mais n'a pas pu l'être en raison de problèmes de compatibilité entre le modèle de feuille de calcul du Siège de l'ONU, qui sert au transfert des données vers Umoja, et la base de données des contributions du PNUE.

53. Le Comité craint que les problèmes concernant les promesses de dons et les accords relatifs aux contributions n'entraînent des erreurs dans le calcul des produits. Le PNUE doit collaborer étroitement avec le Siège de l'ONU afin de rapprocher ces informations et de veiller à ce que le montant des produits devant figurer au solde d'ouverture soit exact et exhaustif.

54. Afin que le PNUE puisse communiquer comme il se doit l'information financière obligatoire et passer aux normes IPSAS sans heurt et dans les délais fixés, le Comité lui recommande de revoir son plan de mise en œuvre des normes IPSAS et de s'atteler, à titre prioritaire, a) à inspecter le solde considérable d'engagements non réglés avant l'établissement d'états financiers à blanc; b) à examiner ses créances anciennes en vue d'établir une provision pour créances douteuses; c) à corriger les erreurs relevées concernant les biens

durables; d) à coopérer étroitement avec le Siège de l'ONU en vue de rapprocher les informations relatives aux accords conclus avec les donateurs.

55. Au moment de l'audit, le PNUE n'était toujours pas satisfait de la comptabilisation des engagements non réglés, mais il a par la suite informé le Comité qu'il ressortait des échanges menés que l'équipe du Siège en charge d'Umoja fournirait des directives qui seraient adoptées par toutes les entités concernées par la mise en service du progiciel.

D. Informations communiquées par l'administration

56. Le PNUE a communiqué les informations ci-après relatives à la comptabilisation en pertes, aux versements à titre gracieux et aux cas de fraude ou de présomption de fraude qui, d'après le Comité, ne sont pas significatives et ont fait l'objet de mesures correctives suffisantes de la part de l'administration.

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

57. L'administration a informé le Comité que pour l'exercice 2012-2013, des espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 95 784 dollars avaient été comptabilisées en pertes, comme le prévoyait la règle de gestion financière 106.8. Des biens durables d'une valeur de 80 956 dollars avaient aussi été comptabilisés en pertes, comme le prévoyait la règle de gestion financière 106.9.

2. Versements à titre gracieux

58. L'administration a indiqué n'avoir procédé à aucun versement à titre gracieux pendant l'exercice considéré.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

59. Conformément au paragraphe 6 c) i) de l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, le Comité a examiné les cas de fraude ou de présomption de fraude survenus pendant l'exercice biennal. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le PNUE a signalé au Comité trois cas de fraude et de présomption de fraude :

a) Dans le premier cas, une fonctionnaire a présenté sa fiche de paie de juin 2013 à l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue d'obtenir un prêt. Il a ensuite été découvert qu'elle avait falsifié cette fiche de façon à y faire apparaître un revenu net de 30 015 shillings kenyans, alors que ses revenus pour cette période étaient en réalité nuls. Un groupe d'enquête a été nommé le 31 janvier 2014;

b) Dans le deuxième cas, une fonctionnaire a commis une faute ayant trait au détournement des ressources des Nations Unies et au non-respect des règles relatives aux congés de maladie. La fonctionnaire a finalement démissionné et un montant de 15 745,47 dollars a été retenu sur son traitement;

c) Dans le troisième cas, qui relève d'une mauvaise gestion de contributions en espèces, un don a été dépensé en dehors des voies normales. L'enquête est en cours.

E. Remerciements

60. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le personnel du PNUE de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Annexe

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja)	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 38	2008-2009		X	
Mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 112	2006-2007		X	
Mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence la situation de trésorerie	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 29	2008-2009	X		
Clôturer le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en place du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 65	2008-2009	X		
Procéder, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 88	2008-2009		X	
Envisager de revoir sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 129	2008-2009		X	
Veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 134	2008-2009	X		
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, a) ajouter un champ obligatoire dans le progiciel de gestion intégré, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et b) tenir à jour la base de données sur les contrats	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 156	2008-2009			X
Étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 163	2008-2009	X		
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal et renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 177	2008-2009		X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
a) Renforcer et préciser sans plus tarder la fonction de supervision et la délégation de pouvoir concernant l'affectation de crédits; et b) diffuser à toutes les parties intéressées des directives sur les ouvertures de crédit plus précises qui énoncent leurs rôles et attributions	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 28	2010-2011	X		
a) Continuer à examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant dûment compte de ce que certains ont déjà mis en œuvre des procédures susceptibles de les placer hors de son contrôle opérationnel et financier; et b) déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les accords multilatéraux sur l'environnement concernés demeurent sous son contrôle opérationnel et financier	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 46	2010-2011		X	
a) Revoir les réserves de trésorerie de chaque fonds d'affectation spéciale avant que des dépenses ne soient engagées; b) exiger préalablement l'approbation expresse et justifiée de son directeur exécutif ou du représentant autorisé de celui-ci pour tout engagement de dépense supérieur au montant des réserves du fonds concerné; et c) veiller à ce que le Directeur exécutif fasse le nécessaire pour réduire au minimum les dépenses d'un montant supérieur aux réserves de chaque fonds pendant l'exercice en cours	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 54	2010-2011	X		
Présenter dans une rubrique distincte des états financiers du Fonds d'affectation spéciale du Fonds multilatéral, la valeur des pertes de change (ou des gains) enregistrées pendant l'exercice biennal concerné	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 63	2010-2011	X		
Examiner la possibilité de mettre en place des procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 66	2010-2011		X	
Mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale, pour examen et approbation. Le Comité savait que le PNUE devrait prendre l'avis du Siège de l'ONU sur cette question	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 69	2010-2011		X	
Désigner chacun [lui-même et l'Office des Nations Unies à Nairobi] une personne qualifiée pour suivre l'incidence des fluctuations de change sur les soldes de liquidités convertis en dollars des États-Unis et indiquer à l'équipe de direction toute mesure nécessaire pour éviter des pertes	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 74	2010-2011	X		
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, demander des éclaircissements au Siège de l'ONU sur les moyens de gérer les risques de change concernant tous les soldes importants dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis détenus dans les trésoreries communes	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 76	2010-2011		X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Ne payer ses partenaires d'exécution que lorsque suffisamment d'éléments probants indiquent que les fonds sont nécessaires pour acquitter immédiatement le coût de projets et de récupérer ces fonds dès lors que les projets sont retardés	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 80	2010-2011	X		
Examiner avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les comptes sans justificatifs apparaissant dans ses livres et de nettoyer ces derniers en procédant aux sorties de bilan voulues	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 83	2010-2011	X		
Revoir avec l'Office des Nations Unies à Nairobi les dispositions concernant la sécurité des biens à Nairobi et de mettre en place des procédures pour renforcer la sécurité de ses biens de valeur considérés comme tentants	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 85	2010-2011	X		
Renforcer, avec l'aide de l'Office des Nations Unies à Nairobi, les contrôles de la saisie et de la comptabilisation des biens et remédier aux causes de l'omission de certains biens dans les registres d'inventaire observée en 2010-2011	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 90	2010-2011	X		
Commencer à mettre au point et à appliquer une stratégie de gestion des risques organisationnels et établir en 2012 un plan précis de mise en œuvre comprenant un échéancier et établissant précisément les responsabilités de cette mise en œuvre	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 93	2010-2011	X		
Déterminer avant les prochaines sessions de formation aux achats quels fonctionnaires doivent être formés en priorité et s'entendre avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour assurer les formations nécessaires	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 99	2010-2011	X		
a) Demander aux fonctionnaires appelés à présenter des demandes d'achat de soumettre à la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi toutes celles qui relèvent de l'autorité déléguée à l'Office, afin que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs, conformément aux règles en vigueur; b) revoir régulièrement, au moins chaque trimestre, son utilisation des dérogations et approbations a posteriori pour s'assurer qu'elles sont justifiées	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 102	2010-2011	X		
S'entendre avec l'Office des Nations Unies à Nairobi d'ici à la fin 2012 sur un plan d'exécution détaillé et chiffré couvrant tous les aspects de la mise en application des normes IPSAS et fixant les objectifs clefs à atteindre avant l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, en 2014	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 107	2010-2011	X		
Préciser son plan de financement de la mise en application des normes IPSAS, en lien avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, d'ici à la fin 2012	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 110	2010-2011	X		
Définir, lorsqu'il arrêtera définitivement les produits à exécuter dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 et le programme de travail y relatif, la contribution attendue de chaque projet aux produits, aux	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 114	2010-2011	X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation intégralement appliquée</i>	<i>Recommen- dation partiellement appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
résultats et réalisations attendus de sa stratégie, et établir des indicateurs de résultats pouvant être regroupés pour donner une vue d'ensemble de l'exécution des programmes. Lorsqu'un projet doit contribuer à plusieurs réalisations escomptées, il conviendrait de définir sa contribution à chacune d'entre elles					
Définir clairement, dans les futures propositions de projets, les niveaux de références, les objectifs, les sources d'information et les méthodes à utiliser pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 121	2010-2011	X		
Faire en sorte que : a) les chefs de projet indiquent à l'équipe de direction tous les projets qui n'avancent pas de façon satisfaisante – du point de vue des délais, des coûts et/ou de la qualité – et les causes des problèmes rencontrés, et proposent des mesures pour y remédier; et b) l'équipe de direction examine les progrès accomplis pour déterminer si les mesures proposées ont été prises en considération et demande qu'il soit rendu compte de ces mesures dans le cadre des rapports sur l'exécution des programmes	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 127	2010-2011	X		
Faire en sorte que son équipe de direction examine les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de son plan stratégique, au moins tous les six mois, et présente des éléments justifiant de cet examen, ainsi que toutes les mesures devant être prises	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 129	2010-2011	X		
Déterminer d'ici à la fin de 2012 la meilleure façon d'intégrer les leçons tirées de l'expérience dans les dossiers de projets, en chargeant les sections compétentes de prendre des mesures pratiques pour améliorer ce qui peut l'être	A/69/5/Add.7, chap. II, par. 134	2010-2011	X		
Total		32	22	9	1
Pourcentage		100	69	28	3

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Chef de la Section des finances de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'ONU et à la règle de gestion financière 213.3 du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement au cours de l'exercice considéré.

La fonction de certification, telle que définie par les règles de gestion financière 105.5 et 105.7 à 105.9 de l'Organisation des Nations Unies, est dévolue au PNUE. L'Office des Nations Unies à Nairobi est responsable de la comptabilité et de l'exercice de la fonction d'ordonnancement des dépenses telle que définie par l'article VI et par la règle de gestion financière 105.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément aux pouvoirs qui me sont conférés, je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 qui figurent ci-après sont corrects.

Le Chef du service financier
Office des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) Christopher **Kirkcaldy**

Chapitre IV

Aperçu général de la situation financière de l'administration pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris ceux du Fonds pour l'environnement, des fonds d'affectation spéciale et des autres comptes connexes, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Au nombre de 11, les états sont accompagnés de trois tableaux et de notes y relatives. Conformément à la règle de gestion financière 106.10, les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2014.
2. Les chiffres correspondants de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 sont présentés dans les états financiers, selon qu'il convient. Ils ont été retraités chaque fois qu'il y avait lieu.
3. Conformément aux normes en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement des rapports :
 - a) Les soldes interfonds ne sont plus contrebalancés par des entrées correspondantes;
 - b) Les créances et les dettes sont présentées sans être contrebalancées par des entrées correspondantes;
 - c) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés en tant qu'éléments de passif.
4. Les résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale sont récapitulés dans les états I à III et rattachés aux états V à VII.
5. Dans la mesure où elles se rapportent au PNUE, les dépenses financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU figurent dans les états financiers ainsi que dans les notes y afférentes.
6. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

Vue d'ensemble

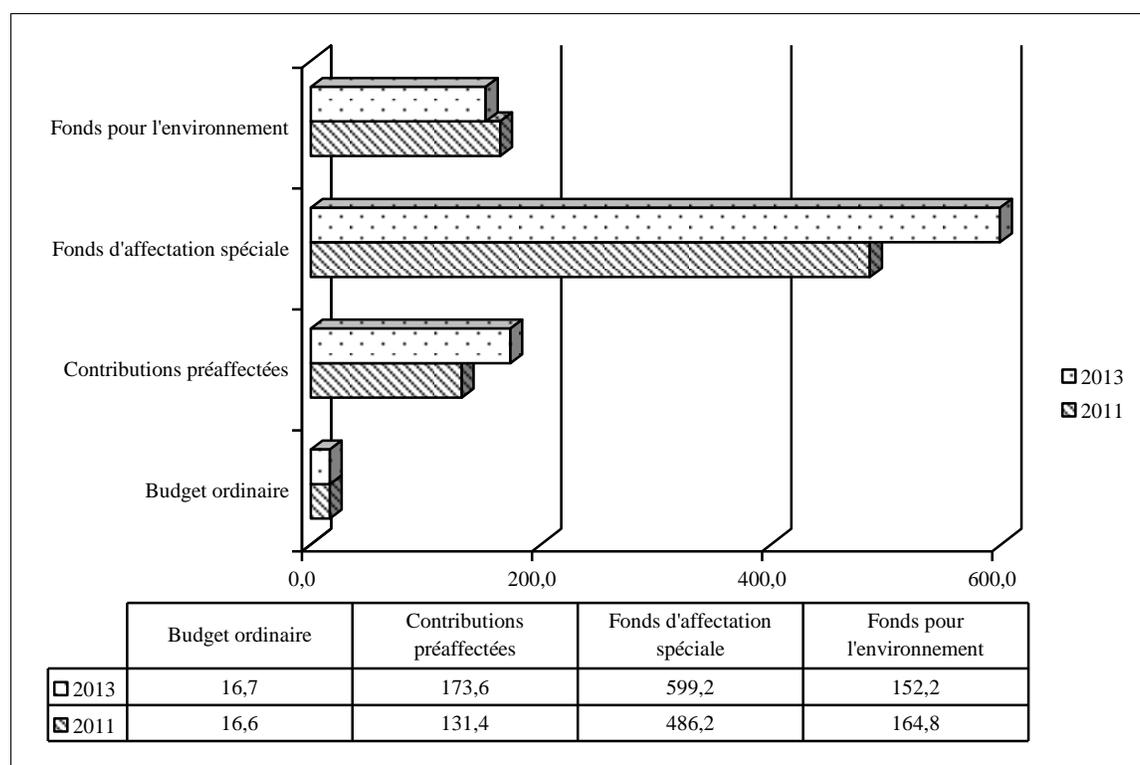
Tous fonds confondus

7. Les états I à III montrent le récapitulatif de la situation financière de tous les fonds du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, avec chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces chiffres ne tiennent pas compte du Fonds multilatéral, qui est porté dans l'état XI.
8. Le montant total des recettes a augmenté de 142,7 millions de dollars (soit (17,8 %) passant de 800,7 millions à 943,4 millions. Ce montant comprend une

somme de 131,7 millions de dollars reçue au cours du quatrième trimestre de 2013, qui sera en grande partie répartie dans les années à venir.

9. La figure ci-après montre les recettes du PNUE par principale source de financement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011¹.

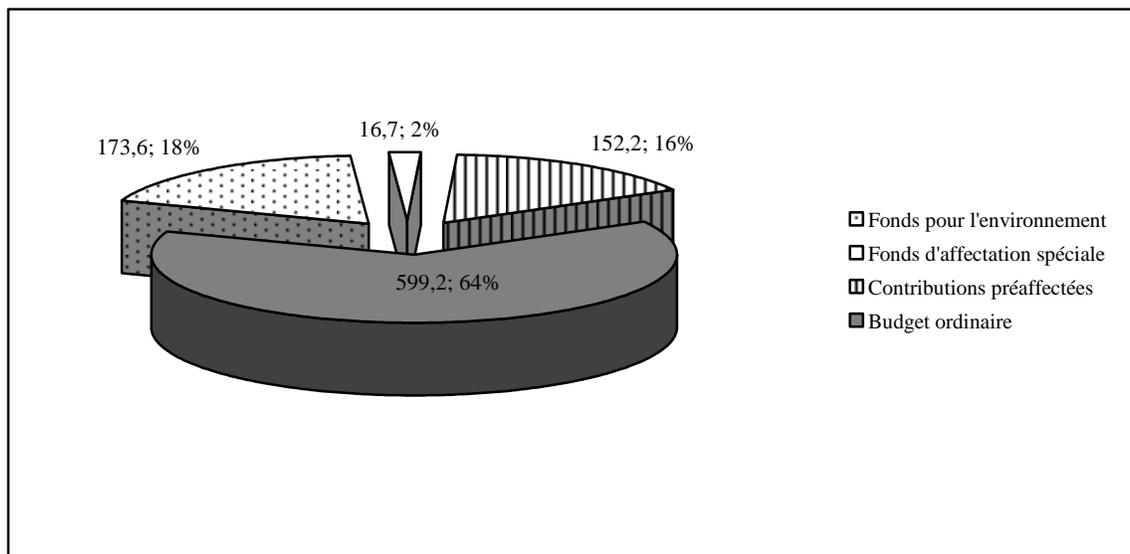
(En millions de dollars des États-Unis)



10. La figure ci-après montre les recettes du PNUE par principale source de financement, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

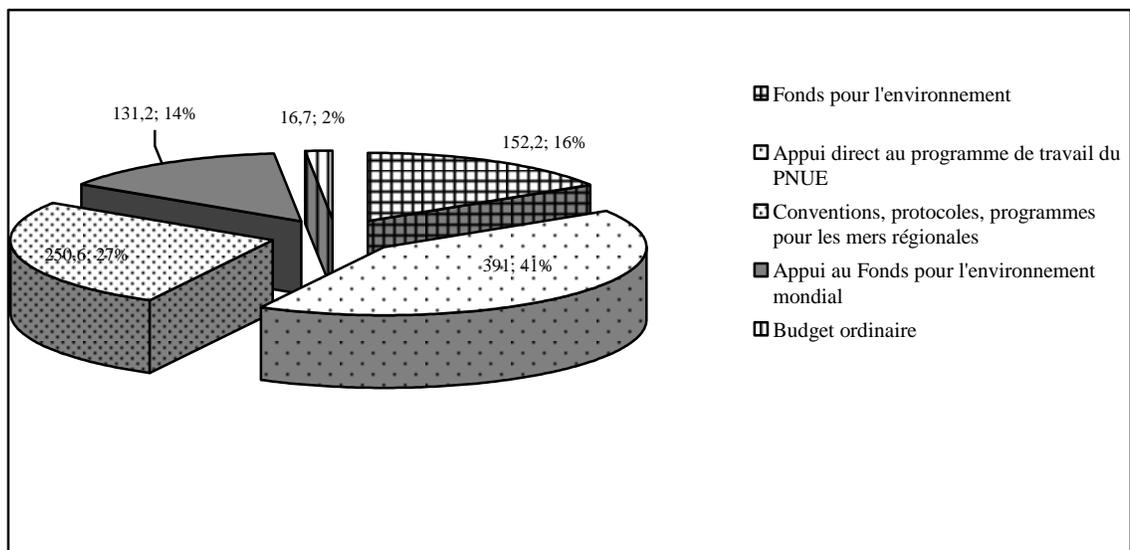
¹ Pour les besoins des figures, les fonds d'affectation spéciale comprennent l'ensemble des fonds d'affectation spéciale à l'exclusion du Fonds des Nations Unies pour l'environnement et des contributions préaffectées.

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



11. La figure ci-après montre les recettes du PNUE par type d'appui, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

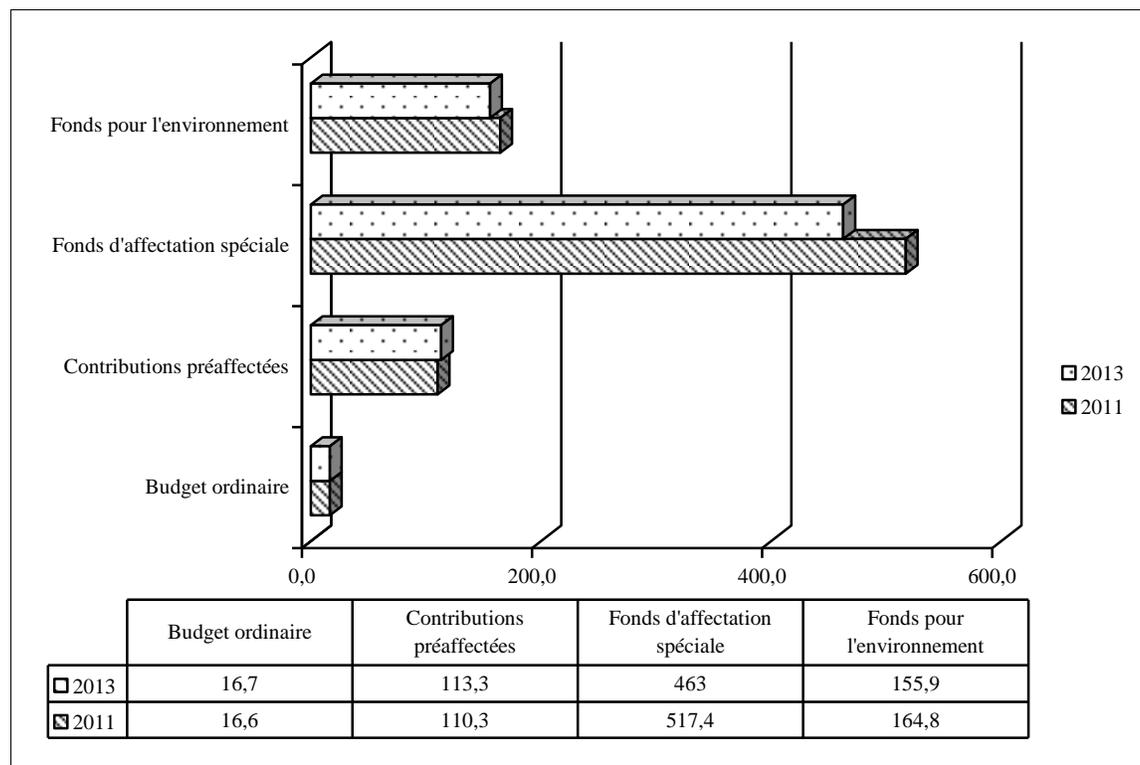
(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



12. Le montant total des dépenses a baissé de 57,8 millions de dollars (soit 7,1 %), ramené de 809,2 millions à 751,4 millions.

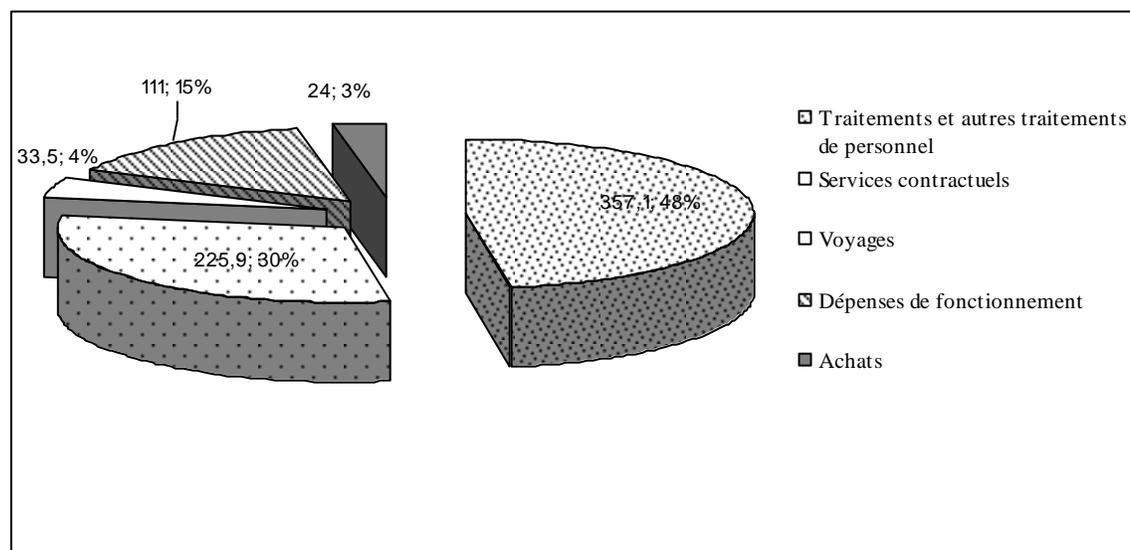
13. On trouvera ci-après une comparaison des dépenses par source principale de financement entre les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2011.

(En millions de dollars des États-Unis)



14. Les dépenses par catégorie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 sont indiquées ci-après.

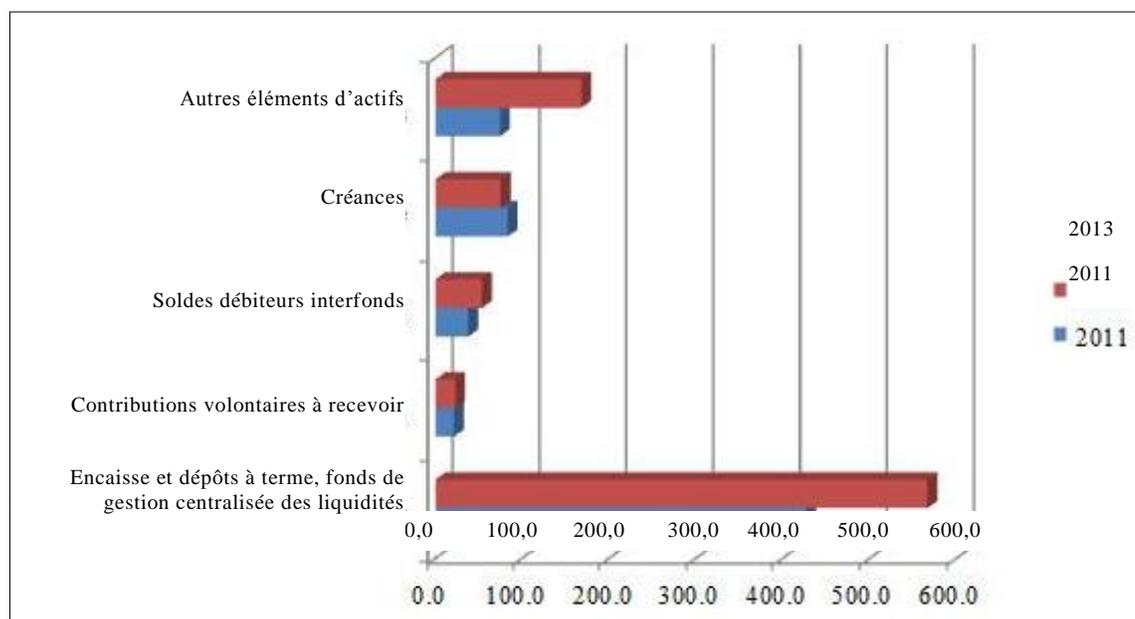
(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



15. L'excédent des recettes sur les dépenses avant ajustement s'élevait à 192,0 millions de dollars, contre un excédent des dépenses sur les recettes de 8,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

16. Le total de l'actif, y compris des engagements d'un montant de 27,3 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, a augmenté de 242,8 millions de dollars (37,7 %) pour s'établir à 887,2 millions de dollars. La figure ci-dessous montre que les augmentations concernent d'autres éléments d'actif, les soldes créditeurs interfonds, l'encaisse, les dépôts à terme et les fonds de gestion centralisée des liquidités. Les variations d'autres éléments de l'actif et des soldes interfonds, expliquées plus en détail au paragraphe 18 ci-dessous, ont le même effet sur d'autres éléments de passif et les soldes créditeurs interfonds.

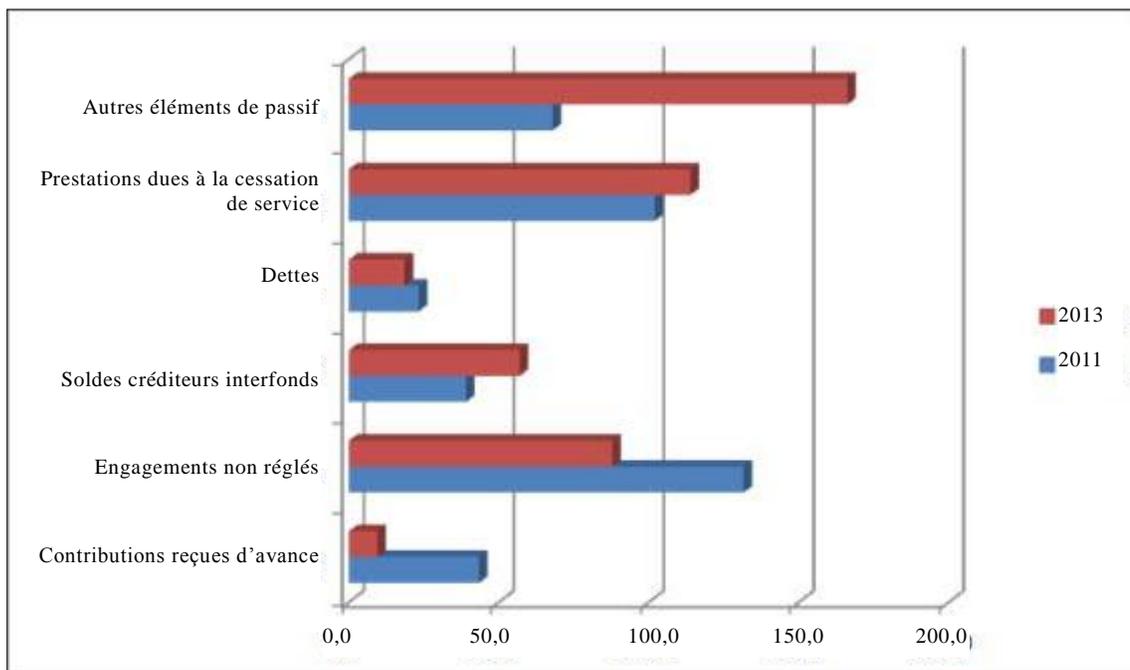
(En millions de dollars des États-Unis)



17. Le montant des liquidités (dépôts à vue et à terme et fonds de gestion centralisée des liquidités) a augmenté de 139,4 millions de dollars (32,6 %), passant à 566,6 millions, essentiellement en raison des fortes contributions reçues au quatrième trimestre de 2013 comme indiqué au paragraphe 8 plus haut.

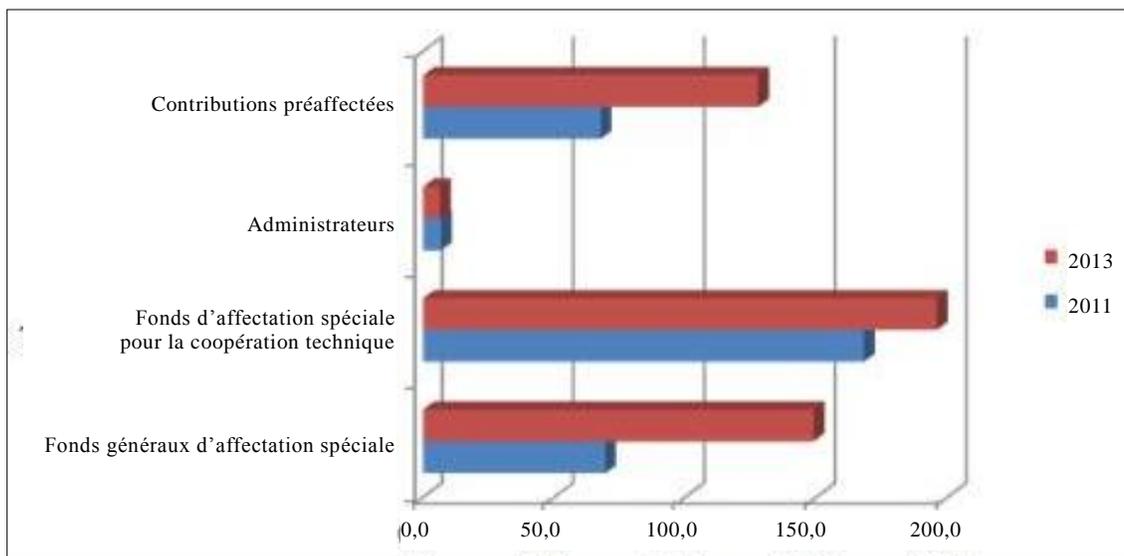
18. Le total du passif, y compris des engagements d'un montant de 113,9 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, a augmenté de 45,3 millions de dollars (11,1 %) pour s'établir à 452,9 millions de dollars. La figure ci-dessous montre une augmentation d'autres éléments de passif, des prestations dues à la cessation de service et des soldes créditeurs interfonds. Les autres éléments de passif comprennent un montant de 166,2 millions de dollars d'engagements afférents aux exercices ultérieurs. L'augmentation des prestations dues à la cessation de service découle de la nouvelle évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013. L'augmentation des soldes créditeurs interfonds est due au calendrier de reconstitution des ressources.

(En millions de dollars des États-Unis)



19. Le total des réserves et des soldes des fonds a augmenté de 197,5 millions de dollars (83,4 %), passant à 434,3 millions (voir tableau V.1). Ces augmentations concernent des contributions affectées et des fonds d'affectation spéciale, au titre desquelles, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, la mise en œuvre des activités ne peut commencer qu'une fois des fonds reçus. Au quatrième trimestre de la dernière année de l'exercice biennal, des sommes considérables (131,7 millions de dollars) ont été reçues au titre de ces activités dont la mise en œuvre se fera pendant les années à venir.

(En millions de dollars des États-Unis)



20. D'autres indicateurs clefs du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, sont récapitulés dans le tableau IV.1.

Tableau IV.1
Autres indicateurs clefs

	<i>Montant</i> <i>(en millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
	<i>2013</i>	<i>2011</i>		
Contributions au Fonds pour l'environnement	151,5	162,5	(11,0)	(6,8)
Autres contributions volontaires	765,6	610,2	155,4	25,5
Total des contributions volontaires	917,1	772,7	144,4	18,7
Encaisse et dépôts à terme, fonds de gestion centralisée de liquidités	566,6	427,2	139,4	32,6
Contributions volontaires à recevoir	23,1	21,4	1,7	7,9
Soldes débiteurs interfonds	53,7	38,0	15,7	41,3
Créances	75,5	83,5	(8,0)	(9,6)
Autres actifs	168,3	74,4	93,9	126,2
Engagements non réglés	87,8	131,7	(43,9)	(33,3)
Soldes créditeurs interfonds	56,9	39,1	17,8	45,5
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	113,9	102,1	11,8	11,6
Autres éléments de passif	166,2	68,0	98,2	144,4
Réserves et soldes des fonds – Fonds des Nations Unies pour l'environnement	29,1	33,3	(4,2)	(12,6)
Réserves et soldes des fonds – Fonds d'affectation spéciale	351,5	203,9	147,6	72,4
Réserves et soldes des fonds – Contributions préaffectées	127,8	67,8	60,0	88,5
Réserves et soldes des fonds – Dépenses d'appui au programme	12,6	12,9	(0,3)	(2,3)
Réserves et soldes des fonds – Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(86,6)	(81,0)	(5,6)	6,9
Total des réserves et des soldes des fonds	434,4	236,9	197,5	83,4

21. Les contributions de base (Fonds pour l'environnement) au PNUE ont diminué de 11,0 millions de dollars (6,8 %), mais les autres contributions volontaires ont augmenté de 155,4 millions de dollars (25,5 %).

22. Les variations importantes constatées dans les soldes interfonds, les prestations au titre de la cessation de service ou après le départ à la retraite, d'autres éléments d'actif et de passif ont été expliquées au paragraphe 18 plus haut.

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

23. Le PNUE a comptabilisé la totalité des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, à savoir le

subventionnement de primes d'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Il convient de noter que le PNUE prévoit des prestations mensuelles liées au rapatriement correspondant à 8 % du traitement net, mais ne finance pas l'assurance maladie après la cessation de service ou le congé annuel, ceux-ci faisant l'objet d'une « comptabilisation au décaissement ».

24. Au 31 décembre 2013, les soldes ont été ajustés pour comptabiliser le montant estimatif du passif en fin d'exercice, comme le montre l'étude actuarielle de 2013 réalisée par un cabinet de conseil engagé pour le compte du PNUE par le Secrétariat de l'ONU. La comptabilisation de la totalité de ces charges dans les états établis au 31 décembre 2013 fait apparaître des dépenses cumulées non budgétisées de 86,6 millions de dollars sous le total des réserves et du solde des fonds, comme indiqué dans les états I et II. Des informations détaillées sont présentées dans l'état X et dans la note 12 aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour l'environnement

25. Par sa décision 26/9 du 24 février 2011, le Conseil d'administration a approuvé au titre du Fonds pour l'environnement, pour l'exercice biennal 2012-2013, des crédits d'un montant de 191,0 millions de dollars, dont un montant maximal de 122,3 millions affecté aux postes. Le financement des ressources se répartit comme suit : un montant de 9,0 millions de dollars pour la composante direction exécutive et administration; 165,5 millions pour le programme de travail du PNUE; 6,4 millions de dollars à la réserve du programme du Fonds; et de 10,1 millions pour les dépenses d'appui au programme.

26. Pour l'exercice biennal, le Directeur exécutif a alloué un montant de 157,9 millions de dollars (soit 82,7 %) pour la mise en œuvre sur la base des fonds disponibles. Le PNUE a dépensé 155,9 millions de dollars, ce qui laisse des crédits inutilisés d'un montant de 2,0 millions. On trouvera des précisions à ce sujet dans le tableau IV.2 ci-après.

Tableau IV.2

Crédits ouverts au titre du Fonds pour l'environnement

	1	2	3	4	5
	Crédits ouverts pour 2012-2013	Crédits alloués	Dépenses	Solde inutilisé des crédits ouverts (1 - 3)	Solde inutilisé des crédits alloués (2 - 3)
Direction exécutive et administration	9 042	8 257	8 065	977	192
Programme de travail					
Changement climatique	30 788	24 786	25 303	5 485	(517)
Catastrophes et conflits	10 454	5 920	6 155	4 299	(235)
Gestion des écosystèmes	36 226	28 130	27 787	8 439	343
Gouvernance environnementale	41 622	40 936	39 933	1 689	1 003
Substances nocives et déchets dangereux	19 543	17 183	17 328	2 215	(145)
Utilisation efficiente des ressources et modes de consommation et de production viables	26 867	20 012	19 773	7 094	239

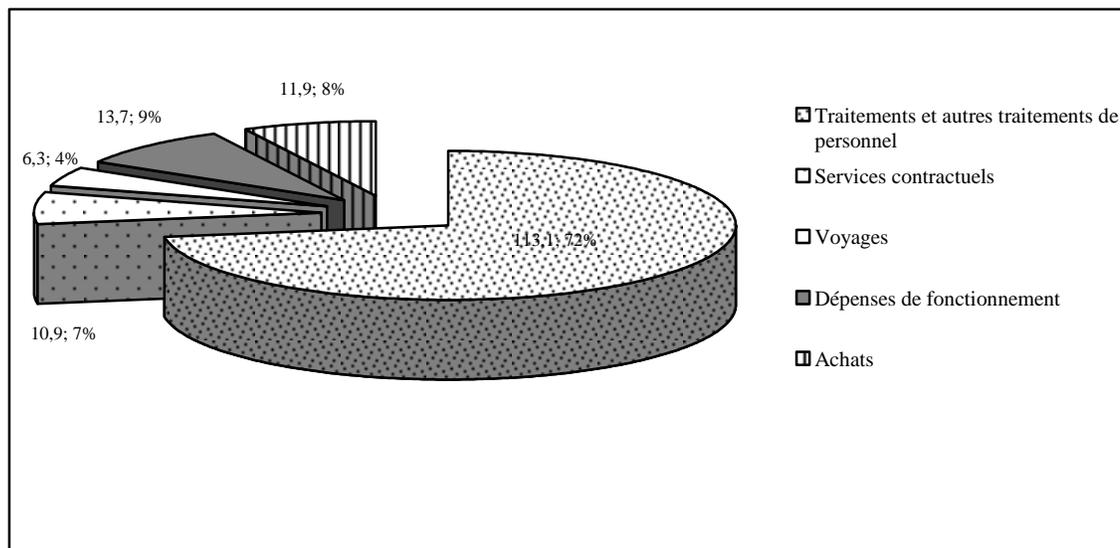
	1	2	3	4	5
	<i>Crédits ouverts pour 2012-2013</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé des crédits ouverts (1 - 3)</i>	<i>Solde inutilisé des crédits alloués (2 - 3)</i>
Total, programme de travail	165 500	136 967	136 279	29 221	688
Réserve du Programme du Fonds	6 365	5 031	3 951	2 414	1 080
Total partiel	171 865	141 998	140 230	31 635	1 768
Appui au programme					
Section de la mobilisation des ressources	907	614	558	349	56
Section assurance qualité	2 884	2 824	2 803	81	21
Section des services internes	6 264	4 205	4 210	2 054	(5)
Total partiel, appui au programme	10 055	7 642	7 571	2 484	72
Total	190 962	157 898	155 866	35 096	2 032

27. Les recettes ont diminué de 12,5 millions de dollars (7,6 %), ramenées de 164,8 millions au 31 décembre 2011 à 152,2 millions.

28. Les dépenses ont diminué de 8,9 millions de dollars (5,4 %), ramenées de 164,8 millions au 31 décembre 2011 à 155,9 millions.

29. La figure ci-après montre les dépenses du Fonds pour l'environnement par catégorie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 :

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



30. Le montant des liquidités (encaisse, dépôts à terme, fonds de gestion centralisée de liquidités) a diminué de 5,4 millions de dollars (15,1 %) pour s'établir à 30,0 millions de dollars.

31. Le solde des fonds, constitué du solde inutilisé cumulé des contributions reçues durant l'exercice en cours et les exercices précédents, a diminué de 4,2 millions de dollars (12,5 %) pour s'établir à 9,1 millions de dollars.

32. Les réserves financières sont demeurées à 20,0 millions de dollars.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Programme des Nations Unies pour l'environnement

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total (ensemble des fonds)		
							Budget ordinaire		2013
Recettes									
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	–	–	–	–	–	16 698	–	16 698	16 566
Contributions volontaires	151 544	593 470	172 106	–	–	–	–	917 120	772 735
Recettes provenant de services fournis	–	–	–	37 613	–	–	(36 676)	937	767
Intérêts créditeurs	298	4 789	1 141	228	–	–	–	6 456	7 798
Redevances	–	6	–	–	–	–	–	6	–
Vente de publications	–	8	–	–	–	–	–	8	58
Recettes accessoires (note 3)	407	937	354	1 000	–	–	(540)	2 158	2 749
Total des recettes	152 249	599 210	173 601	38 841	–	16 698	(37 216)	943 383	800 673
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	113 119	166 548	34 285	28 796	–	14 341	–	357 089	359 606
Services contractuels	10 912	166 425	40 606	7 917	–	–	–	225 860	244 722
Voyages	6 261	20 307	7 000	441	–	–	(540)	33 469	38 641
Dépenses de fonctionnement	13 678	71 178	21 336	2 459	–	2 357	–	111 008	133 284
Achats	11 896	10 005	2 051	47	–	–	–	23 999	32 935
Dépenses d'appui au programme	–	28 614	8 062	–	–	–	(36 676)	–	–
Total des dépenses	155 866	463 077	113 340	39 660	–	16 698	(37 216)	751 425	809 188
Excédent (déficit)	(3 617)	136 133	60 261	(819)	–	–	–	191 958	(8 515)
Engagements non budgétisés	–	–	–	–	(9 401)	–	–	(9 401)	(38 375)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
								2013	2011
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4)	(839)	12 705	554	51	–	–	–	12 471	(3 319)
Excédent (déficit) net	(4 456)	148 838	60 815	(768)	(9 401)	–	–	195 028	(50 209)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	281	707	(3)	457	–	–	–	1 442	1 524
Prélèvements (virements) sur les réserves	–	144	–	–	–	–	–	144	(168)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	34	(34)	–	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs (note 5)	–	(1 989)	(822)	–	–	–	–	(2 811)	(3 205)
Solde des fonds en début d'exercice	13 299	197 099	67 800	8 389	(85 305)	–	–	201 282	253 340
Solde des fonds en fin d'exercice	9 124	344 833	127 756	8 078	(94 706)	–	–	395 085	201 282
Réserves en début d'exercice	20 000	6 809	–	4 500	4 269	–	–	35 578	34 844
Virements sur les réserves	–	(144)	–	–	3 813	–	–	3 669	734
Réserves en fin d'exercice	20 000	6 665	–	4 500	8 082	–	–	39 247	35 578
Total des réserves et des soldes des fonds	29 124	351 498	127 756	12 578	(86 624)	–	–	434 332	236 860

Programme des Nations Unies pour l'environnement

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total (ensemble des fonds)	
							2013	2011
Actif								
Encaisse et dépôts à terme (note 6)	3 076	56 480	–	–	–	–	59 556	12 390
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 6)	26 931	340 436	128 248	11 443	–	–	507 058	414 838
Contributions volontaires à recevoir	2 357	20 771	–	–	–	–	23 128	21 401
Soldes débiteurs interfonds (note 7)	–	18 137	7 813	500	27 264	–	53 714	37 969
Créances (note 8)	3 105	60 636	10 107	1 343	–	340	75 531	83 498
Autres éléments d'actif (note 9)	4 526	153 829	9 792	111	–	–	168 258	74 388
Total de l'actif	39 995	650 289	155 960	13 397	27 264	340	887 245	644 484
Passif								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 348	8 190	–	–	–	–	9 538	43 352
Engagements non réglés	4 462	70 921	11 462	586	–	340	87 771	131 742
Soldes créditeurs interfonds (note 7)	228	56 611	33	–	–	–	56 872	39 117
Dettes (note 10)	4 454	7 277	6 678	218	–	–	18 627	23 301
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (note 12)	–	–	–	–	113 888	–	113 888	102 111
Autres éléments de passif (note 9)	379	155 792	10 031	15	–	–	166 217	68 001
Total du passif	10 871	298 791	28 204	819	113 888	340	452 913	407 624
Réserves et soldes des fonds								
Réserve financière et autres réserves (note 11)	20 000	6 665	–	4 500	8 082	–	39 247	35 578
Soldes des fonds	9 124	344 833	127 756	8 078	(94 706)	–	395 085	201 282
Total des réserves et des soldes des fonds	29 124	351 498	127 756	12 578	(86 624)	–	434 332	236 860
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	39 995	650 289	155 960	13 397	27 264	340	887 245	644 484

Programme des Nations Unies pour l'environnement

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total (ensemble des fonds)	
							2013	2011
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement								
Excédent (déficit) net	(4 456)	148 838	60 815	(768)	(9 401)	–	195 028	(50 209)
(Augmentation)/diminution :								
Contributions à recevoir	(1 449)	(278)	–	–	–	–	(1 727)	(415)
Créances	895	(1 168)	9 462	(1 281)	–	59	7 967	(16 611)
Autres éléments d'actif	1 225	(85 402)	(9 648)	(45)	–	–	(93 870)	(70 240)
Soldes débiteurs interfonds	4 031	(10 180)	(3 326)	(81)	(6 189)	–	(15 745)	(2 689)
Augmentation/(diminution) :								
Paievements reçus d'avance	1 288	(35 102)	–	–	–	–	(33 814)	37 312
Engagements non réglés	(9 056)	(27 138)	(6 074)	(1 644)	–	(59)	(43 971)	40 308
Dettes	1 325	(3 218)	(2 034)	(747)	–	–	(4 674)	(137)
Autres éléments de passif	338	87 960	9 903	15	–	–	98 216	67 928
Soldes créditeurs interfonds	228	17 494	33	–	–	–	17 755	2 535
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	11 777	–	11 777	43 967
À déduire : Intérêts créditeurs	(298)	(4 789)	(1 141)	(228)	–	–	(6 456)	(7 798)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(5 929)	87 017	57 990	(4 779)	(3 813)	–	130 486	43 951
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation)/diminution :								
Fonds de gestion centralisée des liquidités	4 441	(42 483)	(58 272)	4 094	–	–	(92 220)	(46 278)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total (ensemble des fonds)	
							2013	2011
À ajouter : Intérêts créditeurs	298	4 789	1 141	228	–	–	6 456	7 798
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	4 739	(37 694)	(57 131)	4 322	–	–	(85 764)	(38 480)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	281	707	(3)	457	–	–	1 442	1 524
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	34	(34)	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	–	(1 989)	(822)	–	–	–	(2 811)	(3 205)
Prélèvements (virements) sur les réserves	–	–	–	–	3 813	–	3 813	566
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	281	(1 248)	(859)	457	3 813	–	2 444	(1 115)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(909)	48 075	–	–	–	–	47 166	4 356
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	3 985	8 405	–	–	–	–	12 390	8 034
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	3 076	56 480	–	–	–	–	59 556	12 390

Programme des Nations Unies pour l'environnement

IV. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds pour l'environnement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Recettes			
Contributions volontaires	Tableau 4.1	151 544	162 504
Intérêts créditeurs		298	2 079
Recettes accessoires	Note 3	407	179
Total des recettes		152 249	164 762
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		113 119	119 186
Services contractuels		10 912	13 918
Voyages		6 261	8 063
Dépenses de fonctionnement		13 678	13 233
Achats		11 896	10 411
Total des dépenses		155 866	164 811
Excédent (déficit)		(3 617)	(49)
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(839)	(155)
Excédent net		(4 456)	(204)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		281	585
Solde du fonds en début d'exercice		13 299	12 918
Solde du fonds en fin d'exercice		9 124	13 299
Réserve financière en début d'exercice		20 000	20 000
Réserve financière en fin d'exercice		20 000	20 000
Total des réserves et du solde du fonds		29 124	33 299
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	3 076	3 985
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	26 931	31 372
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 4.1	2 357	908
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	-	4 031
Créances	Note 8	3 105	4 000
Autres éléments d'actif	Note 9	4 526	5 751
Total de l'actif		39 995	50 047

	<i>Informations supplémentaires</i>	2013	2011
Passif			
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 4.1	1 348	60
Engagements non réglés		4 462	13 518
Soldes créditeurs interfonds		228	–
Dettes	Note 10	4 454	3 129
Autres éléments de passif	Note 9	379	41
Total du passif		10 871	16 748
Réserves et soldes du fonds			
Réserve financière		20 000	20 000
Solde du fonds		9 124	13 299
Total des réserves et du solde du fonds		29 124	33 299
Total du passif, des réserves et du solde du fonds		39 995	50 047

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Tableau 4.1

État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds pour l'environnement

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Afghanistan	2 450	–	2 225	2 225	–	4 675	–
Afrique du Sud	–	–	126 000	126 000	–	126 000	–
Algérie	–	–	10 000	10 000	–	10 000	–
Allemagne	–	–	19 586 290	19 586 290	–	19 586 290	–
Andorre	–	–	78 765	78 765	–	78 765	–
Angola	–	–	3 600	3 600	18	3 600	–
Arabie saoudite	106	–	133 005	133 005	–	133 111	–
Argentine	–	–	120 000	120 000	–	120 000	–
Arménie	–	–	5 000	5 000	–	5 000	–
Australie	–	–	2 325 652	2 325 652	–	2 325 652	–
Autriche	–	–	1 060 320	1 060 320	–	1 060 320	–
Bahamas	–	–	3 500	3 500	–	3 500	–
Bangladesh	574	–	1 306	1 306	–	1 880	–
Barbade	–	–	5 000	5 000	–	5 000	–
Bélarus	–	–	32 000	32 000	–	32 000	–
Belgique	–	–	5 929 105	5 929 105	–	5 929 105	–
Belize	–	–	1 900	1 900	–	1 900	–
Bénin	–	1 800	–	–	–	1 800	–
Bhoutan	–	–	1 450	1 450	–	1 450	–
Bosnie-et-Herzégovine	–	–	12 000	12 000	–	12 000	–
Botswana	–	–	7 000	7 000	–	7 000	–
Brésil	280 000	–	–	–	–	–	280 000
Bulgarie	–	–	34 000	34 000	–	34 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Burkina Faso	–	–	5 646	5 646	–	5 646	–
Cap-Vert	–	–	–	–	1 685	–	–
Cambodge	–	–	4 000	4 000	–	4 000	–
Cameroun	–	–	9 948	9 948	4 311	9 948	–
Canada	–	–	5 968 780	5 968 780	–	5 968 780	–
Chili	–	–	20 000	20 000	–	20 000	–
Chine	–	–	1 000 000	1 000 000	2 050	1 000 000	–
Chypre	–	–	88 000	88 000	–	88 000	–
Colombie	–	–	72 971	72 971	–	72 971	–
Congo	–	–	2 000	2 000	5 020	2 000	–
Contributions diverses au PNUE	–	–	14 584	14 584	123 876	14 584	–
Costa Rica	–	–	10 993	10 993	7 164	10 993	–
Croatie	–	–	66 000	66 000	–	66 000	–
Danemark	–	–	8 974 039	8 974 039	142 884	8 974 039	–
Danske Bank A/S	–	–	–	–	28 005	–	–
Djibouti	900	–	–	–	–	–	900
Égypte	–	–	50 000	50 000	–	50 000	–
El Salvador	9 600	–	–	–	–	–	9 600
Émirats arabes unis	–	–	80 000	80 000	–	80 000	–
Équateur	–	–	12 100	12 100	4 500	12 100	–
Érythrée	1 800	–	–	–	–	1 800	–
Espagne	–	–	608 875	608 875	152 650	608 875	–
Estonie	–	–	26 302	26 302	19 111	26 302	–
États-Unis d'Amérique	–	–	12 834 000	12 834 000	17 500	12 834 000	–
Éthiopie	–	1 600	1 600	1 600	–	3 200	–
Fédération de Russie	–	–	2 400 000	2 400 000	–	2 400 000	–
Fidji	–	–	4 481	4 481	–	4 481	–
Finlande	–	(21 122)	8 759 420	8 759 420	–	8 738 298	–
France	–	(194 450)	11 700 000	11 700 000	–	11 505 550	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Gambie	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Géorgie	–	–	6 000	6 000	–	6 000	–
Ghana	–	4 980	–	–	–	4 980	–
Grèce	–	–	250 000	250 000	50 000	250 000	–
Guatemala	–	–	5 823	5 823	–	5 823	–
Guyana	–	–	2 000	2 000	–	2 000	–
Honduras	–	–	1 140	1 140	–	1 140	–
Hongrie	–	–	19 975	19 975	9 981	19 975	–
Initiative concernant les institutions financières	–	–	578	578	–	578	–
Inde	48 422	–	200 000	200 000	–	50 000	198 422
Indonésie	–	–	59 000	59 000	–	59 000	–
Iran (République islamique d')	263	–	60 908	60 908	–	61 171	–
Iraq	–	–	10 300	10 300	–	10 300	–
Irlande	–	–	940 000	940 000	–	940 000	–
Islande	–	–	38 000	38 000	–	38 000	–
Israël	–	20 000	160 000	160 000	–	180 000	–
Jamaïque	3 080	4 884	–	–	–	4 884	3 080
Japon	–	–	5 558 388	5 558 388	–	4 048 289	1 510 099
Jordanie	–	–	5 000	5 000	–	5 000	–
JP Morgan Chase	–	–	6 466	6 466	–	6 466	–
Kazakhstan	–	–	54 925	54 925	–	54 925	–
Kenya	–	–	60 000	60 000	–	60 000	–
Kirghizistan	–	–	1 900	1 900	–	1 900	–
Kiribati	–	–	–	–	2 450	–	–
Koweït	200 000	–	400 000	400 000	–	400 000	200 000
Lesotho	–	9 975	9 975	9 975	–	9 975	9 975
Liban	6 000	–	7 000	7 000	1 000	13 000	–
Liechtenstein	–	–	18 000	18 000	–	18 000	–
Lituanie	–	–	46 000	46 000	–	46 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Luxembourg	–	–	1 298 883	1 298 883	–	1 298 883	–
Madagascar	–	–	999	999	–	999	–
Malaisie	–	–	80 000	80 000	–	80 000	–
Malawi	1 800	–	–	–	–	–	1 800
Maldives	–	–	4 000	4 000	–	4 000	–
Mali	1 500	–	–	–	–	–	1 500
Maroc	–	–	31 621	31 621	–	15 700	15 921
Maurice	–	–	10 000	10 000	–	10 000	–
Mauritanie	9 183	–	–	–	–	–	9 183
Mexique	–	–	700 000	700 000	–	700 000	–
Micronésie	–	–	760	760	–	760	–
Monaco	–	–	52 589	52 589	–	52 589	–
Mongolie	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Monténégro	2 000	–	–	–	–	–	2 000
Myanmar	1 292	–	–	87 ^a	–	–	1 379
Namibie	–	–	1 750	1 750	–	1 750	–
Nicaragua	–	–	2 706	2 706	–	2 706	–
Niger	900	–	–	–	–	–	900
Nigéria	40 000	–	–	–	30 000	–	40 000
Norvège	–	–	6 000 000	6 000 000	–	6 000 000	–
Nouvelle-Zélande	230 000	–	260 000	260 000	–	490 000	–
Oman	–	–	28 000	28 000	–	28 000	–
Pakistan	–	–	21 913	21 913	–	21 913	–
Panama	–	–	20 000	20 000	–	20 000	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Pays-Bas	–	–	20 265 600	20 265 600	–	20 265 600	–
Pérou	–	2 520	29 000	29 000	38 438	31 520	–
Philippines	–	–	38 000	38 000	–	38 000	–
Pologne	–	–	300 000	300 000	–	300 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Portugal	–	–	100 000	100 000	–	50 000	50 000
Représentant résident du PNUD au Timor-Leste	900	2 420	1 900	1 900	–	5 220	–
République de Corée	–	–	698 650	698 650	–	698 650	–
République démocratique populaire lao	–	–	2 000	2 000	–	2 000	–
République de Moldova	–	(700)	1 900	1 900	–	1 200	–
République tchèque	–	–	109 222	109 222	–	109 222	–
Roumanie	60 000	–	95 000	95 000	–	155 000	–
Royaume-Uni	–	–	11 278 800	11 278 800	–	11 278 800	–
Rwanda	–	–	950	950	–	950	–
Sainte-Lucie	–	–	931	931	–	931	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	950	950	950	–	1 900	–
Samoa occidentales	–	–	793	793	–	793	–
Serbie	–	–	34 000	34 000	–	34 000	–
Seychelles	–	–	1 200	1 200	–	1 200	–
Sierra Leone	620	380	2 000	2 000	2 450	3 000	–
Simon Fraser University	3 001	–	–	–	–	3 001	–
Singapour	–	–	100 000	100 000	–	100 000	–
Slovaquie	–	–	110 000	110 000	–	110 000	–
Slovénie	–	–	98 000	98 000	–	98 000	–
Sri Lanka	–	–	10 200	10 200	–	5 100	5 100
Suriname	18	–	1 000	1 000	–	18	1 000
Suède	–	–	9 675 243	9 675 243	705 121	9 675 243	–
Suisse	–	–	9 019 569	9 019 569	–	9 019 569	–
Swaziland	–	10 000	–	–	–	10 000	–
Thaïlande	–	–	49 488	49 488	–	49 488	–
Trinité-et-Tobago	–	–	26 000	26 000	–	13 000	13 000
Turkménistan	3 300	–	–	–	–	–	3 300
Turquie	–	–	850 000	850 000	–	850 000	–
UNFCU Nairobi (carte de crédit institutionnelle)	–	–	2 000	2 000	–	2 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Uruguay	–	10 000	–	–	–	10 000	–
Viet Nam	–	29 000	7 500	7 500	–	36 500	–
Zambie	–	–	3 666	3 666	–	3 666	–
Zimbabwe	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Total	907 709	(117 763)	151 544 021	151 544 108	1 348 214	149 976 895	2 357 159

^a Réévaluation des charges, les créances étant à l'origine en euros.

État IV

<i>Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013</i>				
<i>Entre 0 et 6 mois</i>	<i>Entre 7 et 12 mois</i>	<i>Entre 13 et 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<i>Total</i>
1 894 120	51 000	12 375	399 664	2 357 159

Programme des Nations Unies pour l'environnement

V. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Autres fonds	Total (ensemble des fonds)	
					2013	2011
Recettes						
Contributions volontaires	268 604	317 582	6 249	1 035	593 470	479 703
Intérêts créditeurs	2 361	2 328	91	9	4 789	4 954
Redevances	–	–	–	6	6	–
Vente de publications	–	–	–	8	8	58
Recettes accessoires (note 3)	303	626	3	5	937	1 482
Total des recettes	271 268	320 536	6 343	1 063	599 210	486 197
Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	92 508	68 441	5 660	(61)	166 548	168 853
Services contractuels	42 725	123 578	–	122	166 425	182 482
Voyages	7 226	12 761	143	177	20 307	23 539
Dépenses de fonctionnement	28 999	41 916	10	253	71 178	91 642
Achats	5 760	3 782	–	463	10 005	20 503
Dépenses d'appui au programme	19 858	8 026	706	24	28 614	30 421
Total des dépenses	197 076	258 504	6 519	978	463 077	517 440
Excédent (déficit)	74 192	62 032	(176)	85	136 133	(31 243)
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4)	13 609	(899)	(5)	–	12 705	(1 686)
Excédent (déficit) net	87 801	61 133	(181)	85	148 838	(32 929)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	476	231	–	–	707	8
Prélèvements (virements) sur les réserves	144	–	–	–	144	(168)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	70	(35)	–	(1)	34	1 008
Sommes remboursées à des donateurs (note 5)	(903)	(843)	(243)	–	(1 989)	(2 395)
Solde des fonds en début d'exercice	54 787	135 494	6 945	(127)	197 099	231 575
Solde des fonds en fin d'exercice	142 375	195 980	6 521	(43)	344 833	197 099
Réserves en début d'exercice	6 809	–	–	–	6 809	6 641

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2013</i>	<i>2011</i>
Virements sur les réserves	(144)	–	–	–	(144)	168
Réserves en fin d'exercice	6 665	–	–	–	6 665	6 809
Total des réserves et des soldes des fonds	149 040	195 980	6 521	(43)	351 498	203 908

Programme des Nations Unies pour l'environnement

VI. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2013</i>	<i>2011</i>
Actif						
Encaisse et dépôts à terme (note 6)	56 468	12	–	–	56 480	8 405
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 6)	140 677	193 089	6 254	416	340 436	297 953
Contributions volontaires à recevoir	16 672	4 099	–	–	20 771	20 493
Soldes débiteurs interfonds (note 7)	5 244	12 565	314	14	18 137	7 957
Créances (note 8)	8 329	52 295	12	–	60 636	59 468
Autres éléments d'actif (note 9)	4 606	149 209	14	–	153 829	68 427
Total de l'actif	231 996	411 269	6 594	430	650 289	462 703
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8 190	–	–	–	8 190	43 292
Engagements non réglés	9 620	61 283	18	–	70 921	98 059
Soldes créditeurs interfonds (note 7)	56 100	136	–	375	56 611	39 117
Dettes (note 10)	2 448	4 677	54	98	7 277	10 495
Autres éléments de passif (note 9)	6 598	149 193	1	–	155 792	67 832
Total du passif	82 956	215 289	73	473	298 791	258 795
Réserves et soldes des fonds						
Réserve de fonctionnement	6 665	–	–	–	6 665	6 809
Soldes des fonds	142 375	195 980	6 521	(43)	344 833	197 099
Total des réserves et des soldes des fonds	149 040	195 980	6 521	(43)	351 498	203 908
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	231 996	411 269	6 594	430	650 289	462 703

Programme des Nations Unies pour l'environnement

VII. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	Autres fonds	Total (ensemble des fonds)	
					2013	2011
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent (déficit) net	87 801	61 133	(181)	85	148 838	(32 929)
(Augmentation)/diminution :						
Contributions à recevoir	3 203	(3 481)	–	–	(278)	(5 179)
Créances	(2 793)	1 578	43	4	(1 168)	(12 799)
Autres éléments d'actif	(3 892)	(81 530)	8	12	(85 402)	(68 000)
Soldes débiteurs interfonds	(3 105)	(6 949)	(124)	(2)	(10 180)	(1 969)
Augmentation/(diminution) :						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 500	(37 602)	–	–	(35 102)	37 404
Engagements non réglés	(10 398)	(16 709)	(27)	(4)	(27 138)	48 657
Dettes	(275)	(3 051)	10	98	(3 218)	(817)
Autres éléments de passif	6 165	81 806	1	(12)	87 960	67 832
Soldes créditeurs interfonds	17 651	56	–	(213)	17 494	5 499
À déduire : Intérêts créditeurs	(2 361)	(2 328)	(91)	(9)	(4 789)	(4 954)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	94 496	(7 077)	(361)	(41)	87 017	32 745
Flux de trésorerie provenant des activités de placement						
(Augmentation)/diminution de la part dans les fonds de gestion centralisée des liquidités	(48 352)	5 363	513	(7)	(42 483)	(33 039)
À ajouter : Intérêts créditeurs	2 361	2 328	91	9	4 789	4 954
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(45 991)	7 691	604	2	(37 694)	(28 085)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	476	231	–	–	707	8
Prélèvements/(virements) sur d'autres fonds	70	(35)	–	(1)	34	1 008
Sommes remboursées à des donateurs	(903)	(843)	(243)	–	(1 989)	(2 395)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(357)	(647)	(243)	(1)	(1 248)	(1 379)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2013</i>	<i>2011</i>
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	48 148	(33)	–	(40)	48 075	3 281
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	8 320	45	–	40	8 405	5 124
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	56 468	12	–	–	56 480	8 405

Programme des Nations Unies pour l'environnement

VIII. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Recettes			
Recettes provenant de services fournis :			
Appui direct au PNUE		18 677	16 445
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales		17 954	20 434
Appui au Fonds pour l'environnement mondial		45	–
Fonds multilatéral	État XI	937	767
Intérêts créditeurs		228	417
Recettes accessoires	Note 3	1 000	1 005
Total des recettes		38 841	39 068
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		28 796	25 982
Services contractuels		7 917	7 945
Voyages		441	608
Dépenses de fonctionnement		2 459	2 882
Achats		47	30
Total des dépenses		39 660	37 447
Excédent		(819)	1 621
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	51	(431)
Excédent net		(768)	1 190
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		457	931
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		–	(1 063)
Solde du fonds en début d'exercice		8 389	7 331
Solde du fonds en fin d'exercice		8 078	8 389
Réserve de fonctionnement en début d'exercice		4 500	4 500
Réserve de fonctionnement en fin d'exercice		4 500	4 500
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice		12 578	12 889

**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013**

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Actif			
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	11 443	15 537
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	500	419
Créances	Note 8	1 343	62
Autres éléments d'actif	Note 9	111	66
Total de l'actif		13 397	16 084
Passif			
Engagements non réglés		586	2 230
Dettes	Note 10	218	965
Autres éléments de passif	Note 9	15	–
Total du passif		819	3 195
Réserves et soldes du fonds			
Réserve financière		4 500	4 500
Solde du fonds		8 078	8 389
Total des réserves et du solde du fonds		12 578	12 889
Total du passif, des réserves et du solde du fonds		13 397	16 084

Programme des Nations Unies pour l'environnement

IX. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes
des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
Récapitulatif, par type d'appui					
Appui direct au programme de travail du PNUE					
Fonds généraux d'affectation spéciale	6 973	78 216	(46 749)	12 710	51 150
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui en matière de personnel)	6 945	6 343	(6 519)	(248)	6 521
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	70 191	156 332	(98 971)	(954)	126 598
Contributions préaffectées	53 161	149 865	(85 810)	147	117 363
Autres fonds	421	282	(362)	(1)	340
Total (appui direct au programme de travail du PNUE)	137 691	391 038	(238 411)	11 654	301 972
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales					
Fonds généraux d'affectation spéciale	47 814	193 052	(150 327)	686	91 225
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	23 517	36 269	(26 523)	24	33 287
Contributions préaffectées	13 282	20 478	(26 260)	(430)	7 070
Autres fonds	(548)	781	(616)	–	(383)
Total (conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)	84 065	250 580	(203 726)	280	131 199
Appui au Fonds pour l'environnement mondial					
Comptes spéciaux et fonds d'affectation spéciale	41 786	127 935	(133 010)	(616)	36 095
Contributions préaffectées	1 357	3 258	(1 270)	(22)	3 323
Total (appui au Fonds pour l'environnement mondial)	43 143	131 193	(134 280)	(638)	39 418
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale)	264 899	772 811	(576 417)	11 296	472 589
Récapitulatif, par type de fonds d'affectation spéciale					
Fonds généraux d'affectation spéciale					
Appui direct au programme de travail du PNUE	6 973	78 216	(46 749)	12 710	51 150
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	47 814	193 052	(150 327)	686	91 225
Total (fonds généraux d'affectation spéciale)	54 787	271 268	(197 076)	13 396	142 375

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique					
Appui direct au programme de travail du PNUE	70 191	156 332	(98 971)	(954)	126 598
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	23 517	36 269	(26 523)	24	33 287
Appui au Fonds pour l'environnement mondial	41 786	127 935	(133 010)	(616)	36 095
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique)	135 494	320 536	(258 504)	(1 546)	195 980
Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs					
Appui direct au programme de travail du PNUE	6 945	6 343	(6 519)	(248)	6 521
Total (fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs)	6 945	6 343	(6 519)	(248)	6 521
Contributions préaffectées					
Appui direct au programme de travail du PNUE	53 161	149 865	(85 810)	147	117 363
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	13 282	20 478	(26 260)	(430)	7 070
Appui au Fonds pour l'environnement mondial	1 357	3 258	(1 270)	(22)	3 323
Total (contributions préaffectées)	67 800	173 601	(113 340)	(305)	127 756
Autres fonds					
Appui direct au programme de travail du PNUE	421	282	(362)	(1)	340
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	(548)	781	(616)	–	(383)
Total (autres fonds)	(127)	1 063	(978)	(1)	(43)
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale)	264 899	772 811	(576 417)	11 296	472 589

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Tableau 9.1

Recettes, dépenses et variations des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
Fonds généraux d'affectation spéciale apportant un appui direct au PNUE						
AEL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'évaluation de l'environnement après un conflit	3 090	27 284	(19 446)	6	10 934
AML	Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	2 809	475	(519)	–	2 765
BKL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'assainissement des points sensibles environnementaux à la suite des conflits du Kosovo et pour l'établissement de directives sur l'évaluation des dommages subis par l'environnement à cause de ces conflits et sur les mesures à prendre pour y remédier	–	82	(97)	6	(9)
BLL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'Équipe spéciale PNUE/ONU-Habitat dans les Balkans pour l'environnement et les établissements humains	25	–	–	(25)	–
CWL	Fonds général d'affectation spéciale pour le Conseil des ministres africains chargé de l'eau	334	4	60	(185)	213
DUL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités menées par le Groupe des barrages et du développement en vue de coordonner la suite donnée aux textes de la Commission mondiale des barrages	102	1	(33)	–	70
EBL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	253	4	–	–	257
EEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les crises environnementales	115	201	(303)	–	13
ETL	Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation environnementale d'Amérique latine et des Caraïbes	203	31	(115)	1	120
FIL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités relevant de l'initiative du PNUE concernant les services financiers pour l'environnement	869	4 633	(4 409)	–	1 093
GPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et à l'appui des échanges d'information et d'assistance technique connexes	1 828	260	(46)	(22)	2 020

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
MCL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des préparatifs de l'Étude mondiale sur le mercure et ses composés	3 036	11 374	(8 173)	(66)	6 171
POL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant en vue d'une action internationale concernant les polluants organiques persistants, et des échanges d'information et d'assistance technique connexes	726	7	(334)	–	399
PPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	788	9	–	(797)	–
RPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de la participation des pays en développement à la communication de l'information relative à l'état du milieu marin	14	–	7	–	21
SAL	Fonds d'affectation spéciale pour le financement du nouveau prix international pour l'environnement (prix Sasakawa pour l'environnement)	259	1	(259)	–	1
SLP	Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie	–	29 640	(4 428)	–	25 212
SML	Fonds général d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	6 044	3 219	(7 521)	1	1 743
WPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement et de ses activités	270	991	(1 133)	(1)	127
ZZL	Moins-values latentes sur les disponibilités en euros	(13 792)	–	–	13 792	–
Total (appui direct au PNUE)		6 973	78 216	(46 749)	12 710	51 150

Fonds généraux d'affectation spéciale apportant un appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales

AVL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	419	868	(872)	471	886
AWL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie	1 040	2 415	(2 345)	(151)	959

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
BAL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord	77	501	(492)	–	86
BCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	2 364	9 037	(8 880)	(21)	2 500
BDL	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en développement et autres pays nécessitant une assistance technique pour appliquer les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	4 803	4 834	(4 567)	(1)	5 069
BEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées relevant de la Convention sur la diversité biologique	10 349	58 258	(26 238)	(635)	41 734
BGL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de base du programme relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	1 247	5 278	(5 222)	–	1 303
BHL	Fonds spécial de contributions volontaires pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées	568	1 096	(884)	(190)	590
BIL	Fonds spécial de contributions volontaires en vue de faciliter la participation des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en transition sur le plan économique	186	105	(147)	–	144
BTL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe	253	941	(880)	1	315
BYL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique	1 562	26 417	(24 047)	(301)	3 631
BZL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des parties à l'application de la Convention sur la diversité biologique	1 160	1 942	(2 178)	1	925
CAP	Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et les protocoles y relatifs	–	688	(1)	–	687
CRL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	3 981	2 591	(2 858)	(9)	3 705
CTL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1 598	11 030	(11 323)	140	1 445

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
EAL	Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de l'Afrique de l'Est	3 156	426	(683)	(1)	2 898
ESL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est	51	311	(228)	17	151
LAL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'Équipe spéciale de promotion de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages	2	1	(1)	1	3
MEL	Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	(1 677)	14 481	(10 262)	54	2 596
MPL	Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	7 230	8 621	(8 698)	378	7 531
MSL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	907	5 711	(5 422)	–	1 196
MVL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires à l'appui de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1 642	4 477	(4 308)	(21)	1 790
PNL	Fonds général d'affectation spéciale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin et des ressources du Pacifique Nord-Ouest	1 288	848	(749)	1	1 388
ROL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de fonctionnement de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	1 113	8 318	(7 683)	(24)	1 724
RVL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	549	2 968	(2 699)	795	1 613
SCL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et son secrétariat	978	11 698	(11 760)	(3)	913
SMU	Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du secrétariat du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs	–	120	(41)	–	79
SOL	Fonds général d'affectation spéciale pour le financement des activités de recherche et d'observation menées dans le cadre de l'application de la Convention de Vienne	79	14	44	(35)	102

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
SVL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et son secrétariat	(40)	6 323	(4 700)	88	1 671
VBL	Fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des populations autochtones et des populations locales aux travaux de la Convention sur la diversité biologique	208	210	(418)	–	–
VCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	2 526	1 366	(1 007)	131	3 016
WAL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe	195	1 158	(778)	–	575
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)		47 814	193 052	(150 327)	686	91 225
Total (fonds généraux d'affectation spéciale) (état V)		54 787	271 268	(197 076)	13 396	142 375
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique apportant un appui direct au PNUE (appui général)						
AFB	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des activités du PNUE en tant qu'entité de réalisation multilatérale du Conseil du Fonds pour l'adaptation	–	3 163	(866)	(1)	2 296
AHL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du programme Action 21 en Europe et du renforcement de la coopération paneuropéenne dans le domaine de l'environnement (financé par le Gouvernement néerlandais)	50	–	(30)	–	20
BPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application de l'Accord conclu avec la Belgique	971	9	(329)	(1)	650
CFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération stratégique entre le Ministère chinois de la protection de l'environnement et le PNUE	–	2 009	(391)	–	1 618
CIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique de réhabilitation à la suite de l'incident mettant en cause des déchets toxiques survenu à Abidjan (Côte d'Ivoire)	141	2	(79)	(1)	63
CLL	Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du Centre et Réseau des technologies climatiques	–	8 631	(23)	–	8 608

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
CNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Fonds du PNUE pour la neutralité climatique	832	558	(470)	1	921
DPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'Accord de partenariat conclu entre le Gouvernement néerlandais et le PNUE	3	–	–	–	3
EAP	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique	175	760	(69)	–	866
ECL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des décisions prises dans l'Accord de contribution n° 21	13	31 854	(10 694)	(748)	20 425
ELL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des pays africains en développement (financé par le Gouvernement néerlandais)	174	1	(174)	(1)	–
EML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la sensibilisation des pays en développement aux problèmes environnementaux et à la mise en place des mécanismes nécessaires (financé par le Gouvernement allemand)	237	4	–	(1)	240
ESS	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre par le PNUE de l'adaptation écosystémique	14 230	2 328	(5 194)	(75)	11 289
EUL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des décisions figurant dans l'accord de contribution n° DCI-ENV/2010/258-800	13	33 097	(8 329)	–	24 781
GAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution des activités financées par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	292	44	(329)	(7)	–
GIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la dotation en experts du service du PNUE chargé de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) (financé par le Gouvernement des États-Unis)	63	1	–	–	64
GNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Bureau de la coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (financé par le Gouvernement néerlandais)	205	2	(207)	–	–
GRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre d'économies vertes dans les pays relevant du programme de voisinage oriental et de l'Asie centrale	–	687	(230)	–	457
IAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Fonds multilatéral pour l'environnement en Afrique (Irlande)	1 643	22	(493)	(49)	1 123

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
IEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'amélioration de l'environnement en République populaire démocratique de Corée	976	13	(388)	(1)	600
IPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application, dans les pays en développement, des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (financé par le Gouvernement suédois)	469	604	(152)	–	921
JCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en place du Centre international d'écotechnologie au Japon	2 443	2 621	(2 457)	(21)	2 586
MDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'action du PNUE en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	2 549	254	(2 018)	(227)	558
NFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre le PNUE et la Norvège	10 715	35 311	(32 488)	58	13 596
PGL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte	–	6 128	(1)	–	6 127
RED	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du programme de travail du PNUE et des responsabilités incombant au PNUE dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement	10 436	17 567	(13 921)	2	14 084
REL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la promotion des énergies renouvelable dans la région méditerranéenne	4 310	864	(1 739)	–	3 435
SCP	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en faveur du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	–	49	–	–	49
SEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application de l'Accord conclu avec la Suède	6 136	9 087	(8 267)	348	7 304
SFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre l'Espagne et le PNUE	12 802	527	(9 497)	(190)	3 642
UCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'amélioration de la coopération entre le PNUE et la Commission d'indemnisation des Nations Unies	42	–	(40)	–	2

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
UTL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en place de l'Équipe spéciale de renforcement des capacités PNUE-CNUCED dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement	92	120	(136)	(40)	36
VML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider les pays en développement à prendre des mesures pour protéger la couche d'ozone dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (financé par le Gouvernement finlandais)	179	15	40	–	234
Total [(appui direct au PNUE) (appui général)]		70 191	156 332	(98 971)	(954)	126 598
Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales						
IML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution par le PNUE des activités du Fonds multilatéral	23 003	35 827	(25 987)	17	32 860
MRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en matière de conservation et de gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est	298	439	(536)	4	205
RSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm dans les pays en développement	216	3	–	3	222
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)		23 517	36 269	(26 523)	24	33 287
Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial						
CCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques (PNUE-Fonds pour l'environnement mondial)	995	4 201	(4 697)	(144)	355
FBL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du système de rémunération du Fonds pour l'environnement mondial aux fins du financement de l'exécution des projets	13 993	17 905	(13 228)	(12)	18 658
GFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution par le PNUE des activités financées par le Fonds pour l'environnement mondial	23 791	104 635	(111 839)	(261)	16 326
LDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la gestion du Programme national d'action PNUE-FEM pour l'adaptation des pays les moins avancés aux changements climatiques	3 007	194	(2 560)	(199)	442

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
NPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (PNUE-Fonds pour l'environnement mondial)	–	1 000	(686)	–	314
Total (Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial)		41 786	127 935	(133 010)	(616)	36 095
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique) (état V)		135 494	320 536	(258 504)	(1 546)	195 980
Appui direct au PNUE (appui en matière de personnel)						
CEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement finlandais)	946	1 654	(1 409)	–	1 191
CSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement d'un poste d'administrateur hors classe au PNUE (financé par le Gouvernement canadien)	25	–	–	–	25
SNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui du financement d'un poste d'administrateur au secrétariat de la Convention de Bâle	54	1	–	–	55
TAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement autrichien)	7	–	–	(7)	–
TBL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement belge)	267	3	(189)	(2)	79
TCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par les gouvernements des pays nordiques, par l'intermédiaire du Gouvernement suédois)	274	4	(5)	–	273
TDL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées pour l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement danois avec le PNUE	357	543	(291)	(1)	608
TEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur et d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement américain)	16	–	–	–	16
TGL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement allemand)	1 131	1 647	(1 424)	(176)	1 178

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
THL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement néerlandais)	428	468	(521)	–	375
TIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement italien)	258	73	(164)	(4)	163
TJL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement japonais)	901	13	(70)	–	844
TKL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement de la République de Corée)	543	374	(872)	1	46
TNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui de l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement norvégien avec le PNUE	563	860	(701)	–	722
TOL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par l'Organisation internationale de la Francophonie)	60	–	–	(60)	–
TPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement)	672	7	(293)	–	386
TRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement français)	443	377	(419)	1	402
TSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement suédois)	–	319	(161)	–	158
Total [appui direct au PNUE (appui en matière de personnel)] (état V)		6 945	6 343	(6 519)	(248)	6 521
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique)		142 439	326 879	(265 023)	(1 794)	202 501

		<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
Contributions préaffectées						
CPL	Contributions de contrepartie à l'appui des activités du Fonds pour l'environnement	53 161	149 865	(85 810)	147	117 363
QAC	Appui à la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe	–	2	–	–	2
QAW	Appui au Plan d'action pour l'Afrique de l'Est	929	13	(347)	(1)	594
QCL	Appui au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	2 990	2 650	(4 955)	(137)	548
QEL	Appui au Plan d'action pour les mers d'Asie de l'Est	612	994	(1 447)	218	377
QFL	Appui au secrétariat de l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe	21	133	(100)	–	54
QGL	Appui au Fonds pour l'environnement mondial	1 357	3 258	(1 270)	(22)	3 323
QML	Appui au Plan d'action pour la Méditerranée	2 471	3 599	(5 567)	(10)	493
QNL	Appui au Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest	1 340	2 511	(2 834)	–	1 017
QOL	Appui aux activités du Secrétariat de l'ozone	(89)	717	(617)	1	12
QRL	Appui à la Convention de Bâle	10	–	–	–	10
QSL	Appui à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie	488	6	(41)	(486)	(33)
QTL	Appui aux activités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	4 462	8 991	(9 750)	(14)	3 689
QVL	Appui au secrétariat de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord	38	116	(100)	–	54
QWL	Appui à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	10	746	(502)	(1)	253
Total (contributions préaffectées) (état I)		67 800	173 601	(113 340)	(305)	127 756
Autres fonds						
Appui direct au PNUE						
FTL	Fonds autorenewables	53	21	(29)	–	45
SRL	Fonds mondial d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	368	261	(333)	(1)	295
Total (appui direct au PNUE)		421	282	(362)	(1)	340
Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales						
CAL	Appui au Plan d'action pour la Méditerranée	(548)	782	(616)	(1)	(383)

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2013</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2013</i>
JAL	Appui au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	–	(1)	–	1	–
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)		(548)	781	(616)	–	(383)
Total (autres fonds) (état V)		(127)	1 063	(978)	(1)	(43)
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale) (état IX)		264 899	772 811	(576 417)	11 296	472 589

Programme des Nations Unies pour l'environnement

X. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
					2013	2011
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés)		(7 509)	(1 892)	–	(9 401)	(38 375)
Excédent net		(7 509)	(1 892)	–	(9 401)	(38 375)
Solde des fonds en début d'exercice		(77 216)	(8 089)	–	(85 305)	(46 930)
Solde des fonds en fin d'exercice		(84 725)	(9 981)	–	(94 706)	(85 305)
Réserves en début d'exercice		–	–	4 269	4 269	3 703
Virements sur les réserves		–	–	3 813	3 813	566
Réserves en fin d'exercice		–	–	8 082	8 082	4 269
Total des réserves et des soldes des fonds		(84 725)	(9 981)	8 082	(86 624)	(81 036)

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Actif						
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	–	–	27 264	27 264	21 075
Total de l'actif		–	–	27 264	27 264	21 075
Passif						
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 12	84 725	9 981	19 182	113 888	102 111
Total du passif		84 725	9 981	19 182	113 888	102 111
Réserves et soldes des fonds						
Réserves		–	–	8 082	8 082	4 269
Soldes des fonds		(84 725)	(9 981)	–	(94 706)	(85 305)
Total des réserves et des soldes des fonds		(84 725)	(9 981)	8 082	(86 624)	(81 036)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		–	–	27 264	27 264	21 075

Programme des Nations Unies pour l'environnement

XI. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Recettes			
Contributions statutaires	Tableau 11.1	258 398	255 551
Contributions volontaires	Tableau 11.1	2 696	1 672
Intérêts créditeurs		4 717	6 141
Recettes accessoires		400	168
Total des recettes		266 211	263 532
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		8 516	7 699
Services contractuels		1 576	1 383
Voyages		579	531
Dépenses de fonctionnement		693	731
Achats		1 622	1 596
Pertes imputables au mécanisme de taux de change fixe		6 077	10 304
Dépenses d'appui au programme	État VIII	937	767
Activités gérées par le PNUE ^a		27 032	34 374
Activités gérées par le PNUD ^a		79 210	64 515
Activités gérées par l'ONUDI ^a		124 586	56 910
Activités gérées par la Banque mondiale ^a		47 884	34 803
Total des dépenses		298 712	213 613
Excédent/(déficit)		(32 501)	49 919
Ajustements sur exercices antérieurs		(7 657)	(8 949)
Excédent/(déficit) net		(40 158)	40 970
Solde du fonds en début d'exercice		362 727	321 757
Solde du fonds en fin d'exercice		322 569	362 727

Programme des Nations Unies pour l'environnement

XI. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (suite)

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	574	831
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	25 788	15 238
Avances versées aux agents de réalisations		252 929	305 094
Contributions à recevoir	Tableau 11.1	198 850	187 122
À déduire : Provision pour créances douteuses		(174 167)	(166 233)
Montant net des contributions à recevoir		24 683	20 889
Billets à ordre		36 572	24 844
Créances		331	353
Autres éléments d'actif ^b		186 956	126 653
Total de l'actif		527 833	493 902
Passif			
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 11. 1	17 041	4 107
Engagements non réglés		234	266
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	84	42
Dettes		1 012	120
Autres éléments de passif ^b		186 893	126 640
Total du passif		205 264	131 175
Réserves et solde du fonds			
Solde du fonds		322 569	362 727
Total du solde du fonds		322 569	362 727
Total du passif et du solde du fonds		527 833	493 902

Programme des Nations Unies pour l'environnement

XI. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (suite)

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent (déficit) net	(40 158)	40 970
(Augmentation)/diminution :		
Contributions à recevoir	(11 728)	(3 124)
Avances nettes aux agents de réalisation	52 165	(125 671)
Créances	22	(112)
Autres éléments d'actif	(60 303)	(126 634)
Soldes débiteurs interfonds	-	16
Augmentation/(diminution) :		
Provisions pour créances douteuses	7 934	9 329
Contributions et autres paiements reçus d'avance	12 934	1 360
Engagements non réglés	(32)	71
Dettes	892	(127)
Autres éléments de passif	60 253	126 640
Soldes créditeurs interfonds	42	42
À déduire : intérêts créditeurs	(4 717)	(6 141)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	17 304	(83 381)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
(Augmentation)/diminution :		
Billets à ordre	(11 728)	11 519
Fonds de gestion centralisée des liquidités	(10 550)	65 871
À ajouter : Intérêts créditeurs	4 717	6 141
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(17 561)	83 531
Augmentation nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(257)	150
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	831	681
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	574	831

^a Afin de permettre au PNUE de se conformer à l'obligation qui lui est faite de publier les états financiers le 31 mars de l'exercice suivant, le Trésorier comptabilise, avec l'aval du Comité exécutif du Fonds multilatéral, les dépenses non vérifiées communiquées par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale. Il a toutefois été convenu que les agents de réalisation présenteraient les chiffres vérifiés de leurs dépenses dès que possible, et au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

^b Conformément à la pratique du PNUE, le Fonds constate les engagements portant sur des exercices ultérieurs pour lesquels le fait générateur est intervenu pendant l'exercice considéré. Un montant de 186,893 millions de dollars (contre 126,640 millions de dollars en 2011) est inscrit à la rubrique Autres éléments d'actif et Autres éléments de passif.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Tableau 11.1

État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral créé
au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Allemagne	171 486	–	21 781 780	21 781 780	5 553 467	21 781 780	171 486
Andorre	104	–	23 813	23 813	–	23 917	–
Australie	–	–	6 575 798	6 575 798	–	6 575 798	–
Autriche	–	–	2 894 984	2 894 984	–	2 894 984	–
Azerbaïdjan	582 152	–	51 028	51 028	–	–	633 180
Bélarus	2 757 648	–	142 878	142 878	–	–	2 900 526
Belgique	–	–	3 657 001	3 657 001	–	3 657 001	–
Bulgarie	–	–	129 271	129 271	–	129 271	–
Canada	853 494	24 469	10 916 593	10 916 593	–	10 715 633	1 078 923
Chypre	–	–	156 486	156 486	–	156 486	–
Danemark	–	–	2 503 770	2 503 770	–	2 503 770	–
Espagne	4 804 458	–	9 914 713	9 914 713	–	14 719 171	–
Estonie	–	–	136 074	136 074	–	136 074	–
États-Unis d'Amérique	32 877 434	–	58 666 667	58 666 667	10 701 561	55 626 380	35 917 721
Fédération de Russie	105 073 728	–	5 449 782	5 449 782	–	2 724 890	107 798 619
Finlande	–	–	1 925 453	1 925 453	–	1 925 453	–
France	693 288	146 869	20 450 510	20 450 510	162 465	20 597 379	693 288
Grèce	1 260 637	–	2 350 686	2 350 686	–	1 260 638	2 350 686
Hongrie	604 927	–	989 942	989 942	–	167 093	1 427 776
Irlande	–	–	1 694 127	1 694 127	–	1 694 127	–
Islande	–	541	142 878	142 878	–	36 405	107 014
Israël	7 590 710	–	1 306 315	1 306 315	–	–	8 897 025
Italie	5 246 730	1 417	16 938 104	16 938 104	–	10 141 550	12 044 701
Japon	10 836 933	–	41 183 571	41 183 571	96 050	41 183 571	10 836 933
Lettonie	–	–	129 271	129 271	–	129 271	–
Liechtenstein	–	–	30 617	30 617	–	30 617	–
Lituanie	492 967	–	221 121	221 121	–	221 121	492 967
Luxembourg	–	–	306 168	306 168	–	306 168	–
Malte	–	–	57 832	57 832	–	–	57 832
Monaco	–	–	10 206	10 206	–	10 206	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Montant net des contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>		<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
					<i>pour des exercices à venir</i>	<i>pour 2012-2013 et pour des exercices antérieurs</i>	
Norvège	–	–	2 963 021	2 963 021	–	2 963 021	–
Nouvelle-Zélande	–	–	928 708	928 708	–	928 708	–
Ouzbékistan	501 998	–	34 019	34 019	–	–	536 017
Pays-Bas	–	–	6 310 453	6 310 453	–	6 310 453	–
Pologne	2 171 990	–	2 816 741	2 816 741	–	4 988 731	–
Portugal	1 693 029	–	1 738 351	1 738 351	–	66 000	3 365 380
République tchèque	–	–	1 187 250	1 187 250	527 165	1 187 250	–
Roumanie	–	–	602 129	602 129	–	301 064	301 065
Royaume-Uni	500 037	–	22 465 891	22 465 891	–	22 465 891	500 037
Saint-Marin	–	–	10 206	10 206	–	10 206	–
Saint-Siège	–	–	3 402	3 402	–	–	3 402
Slovaquie	–	–	483 064	483 064	–	483 064	–
Slovénie	–	–	350 392	350 392	–	175 196	175 196
Suède	–	–	3 619 580	3 619 580	–	3 619 580	–
Suisse	–	–	3 844 103	3 844 103	–	3 844 103	–
Tadjikistan	65 076	–	6 804	6 804	–	3 239	68 641
Turkménistan	281 718	–	–	–	–	–	281 718
Ukraine	8 061 920	–	295 962	295 962	–	147 981	8 209 901
Total des contributions mises en recouvrement	187 122 464	173 296	258 397 515	258 397 515	17 040 708	246 843 241	198 850 034
Canada	–	–	2 696 381	2 696 381	–	2 696 381	–
Total	187 122 464	173 296	261 093 896	261 093 896	17 040 708	249 539 622	198 850 034

État XI

Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013

<i>Moins d'un an</i>	<i>Entre un et deux ans</i>	<i>Entre deux et trois ans</i>	<i>Entre trois et quatre ans</i>	<i>Plus de quatre ans</i>	<i>Total</i>
16 490 158	29 782 016	17 322 558	3 615 628	131 639 674	198 850 034

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Notes relatives aux états financiers

Note 1

Objectifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Par sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qu'elle a doté d'un conseil d'administration, qui est son organe délibérant, et d'un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et la coopération dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies.

Plusieurs mesures législatives, adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil d'administration du PNUE, ont confirmé le mandat du Programme. Celui-ci assure aussi le secrétariat de plusieurs conventions mondiales et régionales adoptées dans des domaines liés à ses activités.

Les activités dont le PNUE est responsable relèvent du programme 11 (Environnement) du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013, dont l'objectif global est d'améliorer le bien-être des générations actuelles et futures et de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de développement. Le programme 11 vise principalement à faciliter la transition vers un développement équitable, à faible émission de carbone et peu gourmand en ressources, reposant sur la protection et l'utilisation rationnelle des services rendus par les écosystèmes, une gouvernance cohérente et plus efficace de l'environnement et l'atténuation des risques environnementaux. Les activités relevant du programme 11 sont réparties par sous-programmes : changements climatiques, catastrophes et conflits, gestion des écosystèmes, gouvernance environnementale, substances nocives et déchets dangereux et utilisation efficiente des ressources et modes de consommation et de production viables. Ces activités consistent à : a) donner plus de moyens aux pays, en particulier aux pays en développement, pour prendre en compte la lutte contre les changements climatiques dans leur processus de développement national; b) réduire le plus possible les menaces que les causes et les effets environnementaux des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, actuelles et potentielles, font peser sur les conditions de vie des populations; c) veiller à ce que les pays utilisent l'approche écosystémique pour améliorer la condition humaine; d) veiller à ce que la gouvernance environnementale soit renforcée aux niveaux national, régional et mondial compte tenu des priorités arrêtées en la matière; e) réduire les effets des substances nocives et des déchets dangereux sur l'homme et sur l'environnement; f) veiller à ce que les ressources naturelles soient produites, traitées et consommées de manière plus viable du point de vue écologique, de sorte que l'impact écologique soit dissocié de la croissance économique et que les avantages soient optimisés de part et d'autre.

Note 2

Récapitulatif des principales conventions comptables et règles d'information financière

Les comptes du PNUE sont tenus conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU adoptés par l'Assemblée générale, aux règles établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur, ainsi qu'aux règles de gestion financière et aux décisions du Conseil d'administration du PNUE. Ils sont aussi pleinement conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Comité administratif de coordination, remplacé depuis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la Norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

a) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

b) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

c) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

d) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;

e) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

f) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

Les comptes du PNUE sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

L'exercice du PNUE est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.

En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).

Les comptes du PNUE sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des

États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

Les états financiers du PNUE sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies.

Les états financiers du PNUE sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

Les résultats des opérations de l'Organisation présentés dans les états I à III sont consolidés après élimination de tous les cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que les fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

Une partie des dépenses du secrétariat du PNUE, créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, est financée au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Des informations détaillées sur ces dépenses sont données dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU. Cependant, pour plus de transparence, l'état des crédits ouverts pour le PNUE au budget ordinaire de l'exercice considéré est présenté dans l'état I tandis que l'actif et le passif correspondants sont indiqués, s'il y a lieu, dans l'état II.

Recettes

Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs au Fonds des Nations Unies pour l'environnement et à des accords multilatéraux sur l'environnement sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions annoncées au Fonds pour l'environnement qui n'ont pas été honorées au bout de quatre ans sont comptabilisées en pertes avec l'accord préalable du Conseil d'administration. Les contributions annoncées pour des accords multilatéraux sur l'environnement qui correspondent à un budget approuvé par les parties sont comptabilisées en pertes avec l'accord préalable des parties à l'accord multilatéral en cause. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale sont comptabilisées comme recettes à la date de l'encaissement.

Les contributions statutaires des États Membres aux accords multilatéraux sur l'environnement sont comptabilisées comme recettes sur la base des sommes fixées.

Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que le PNUE administre des projets ou autres programmes en leur nom.

Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées.

Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations.

Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements du fonds commun de placement. Les plus-values et moins-values réalisées sur les placements du fonds commun de placement et sur les opérations de change sont ajoutées aux revenus des placements ou en sont déduites. Les revenus des placements du fonds commun de placement et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants.

Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée, les chèques non encaissés un exercice biennal après leur émission, les indemnités versées par les compagnies d'assurance et d'autres recettes diverses.

Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais enregistrées comme versements ou contributions reçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué ci-après dans la partie sur le passif, les réserves et les soldes des fonds.

Dépenses

Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Elles comprennent également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré.

Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique.

Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué ci-après aux paragraphes 4 et 6 de la partie sur l'actif.

Actif

L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts.

Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables gérés dans le cadre du fonds commun de placement. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. Les placements à court terme et à long terme, comptabilisés à la valeur du marché, sont présentés à la note 5.

Le fonds commun de placement comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe ci-dessus. Les revenus des placements du fonds commun de placement et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants. La part de chaque fonds dans le fonds commun de placement est indiquée dans l'état financier pertinent. Tous les écarts de change découlant de la conversion en dollars des États-Unis des soldes détenus pour le compte de fonds d'affectation sont répartis entre ces fonds en fonction du solde détenu par chacun et de la monnaie dans laquelle le solde a été reçu et géré par le PNUE.

Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes.

Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds des Nations Unies pour l'environnement, aux fonds d'affectation spéciale, aux autres comptes spéciaux, au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et aux autres fonds des Nations Unies, et dans ceux dus par ceux-ci. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités.

Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études, qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier, est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées.

Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel et les autres biens durables ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est inscrite dans le livre d'ordre et indiquée dans la note 13 relative aux états financiers.

Passif, réserves et soldes des fonds

Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds.

Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés.

Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les versements ou contributions reçus d'avance et d'autres recettes encaissées par anticipation.

Les engagements de dépenses du PNUE imputables sur les crédits d'exercices antérieurs et sur l'exercice considéré sont portés en compte comme engagements non réglés, tandis que ceux imputables sur des exercices à venir sont comptabilisés comme autres éléments de passif. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur des fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile.

Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Ces engagements sont calculés sur une base actuarielle.

Réserve financière. Comme l'indique la règle de gestion financière 209.2 du Fonds pour l'environnement, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financière du Fonds, de compenser les fluctuations de trésorerie et de couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration. Comme ce dernier l'a demandé dans sa décision 20/31, le montant de la réserve financière a été porté à 20 millions de dollars.

Réserves de fonctionnement. Il est nécessaire de disposer d'une réserve de fonctionnement pour le Compte spécial pour l'appui au programme afin de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, une réserve de fonctionnement doit être constituée pour chaque fonds d'affectation spéciale et représenter, pendant toute la durée des activités financées par le fonds, 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles, afin de faire face à d'éventuels déficits et de couvrir les dernières dépenses imputées sur le fonds, y compris de liquider toutes les dépenses non encore réglées.

Fonds autorenouvelable. Par sa décision 11 (II) du 22 mars 1974, le Conseil d'administration a créé un fonds autorenouvelable pour financer la production de supports d'information à l'appui des programmes nationaux d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement. Le Conseil a également décidé que les recettes provenant de la vente ou de la location de produits d'information dont la production est financée par le Fonds autorenouvelable seraient portées au crédit de celui-ci. Si le solde du Fonds dépasse 200 000 dollars, l'excédent est viré au Fonds des Nations Unies pour l'environnement à la fin de l'exercice budgétaire.

Depuis 2011, les engagements relatifs aux projets du PNUE exécutés par des organismes de coopération ou de soutien sont inscrits dans les comptes du Programme au moment de la signature de l'accord. Les avances versées sont comptabilisées comme sommes à recevoir et réduites sur la base des dépenses effectives déclarées au PNUE par ces organismes.

Une provision correspondant à 1 % du traitement de base net a été constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel aux titulaires de postes dont le coût est

imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget du Fonds des Nations Unies pour l'environnement.

Le PNUE se conforme aux dispositions générales de la circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général, relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale, et des instructions administratives correspondantes (ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que, comme indiqué au paragraphe 3 de la circulaire, les dispositions de celle-ci ne s'appliquent pas aux fonds, tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont la gestion est confiée au chef de secrétariat, soit, dans le cas du PNUE, le Directeur exécutif.

À sa onzième session, le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a décidé que les ressources reçues sous forme de billets à ordre pouvaient être engagées et que le dépôt d'un billet à ordre serait considéré comme valant versement de la contribution d'un pays au Fonds. Les billets à ordre reçus de pays membres sont donc enregistrés dans les comptes du Fonds multilatéral.

Avantages du personnel. Le PNUE répartit les avantages du personnel dans les catégories suivantes :

- a) Les avantages à court terme, qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable y ouvrant droit;
- b) Avantages postérieurs à l'emploi;
- c) Autres avantages à long terme du personnel;
- d) Indemnités de fin de contrat de travail.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le PNUE est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le PNUE, comme les autres organisations affiliées, et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de véritablement déterminer à des fins comptables la part qui revient au PNUE dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le PNUE a versées au régime durant l'exercice financier sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

Différences entre les Normes comptables du système des Nations Unies et les Normes comptables internationales pour le secteur public

Les organismes des Nations Unies, y compris le PNUE, sont en train de passer des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui leur serviront de guide pour présenter leurs états financiers dès le début de l'année financière 2014. Les présents états financiers sont donc les derniers établis selon les Normes comptables du système des Nations Unies.

Les normes IPSAS reposent sur le principe de la comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que tous les éléments d'actif et de passif sont constatés dans les états financiers et que les charges et les produits sont comptabilisés au moment du fait générateur, indépendamment des flux de trésorerie correspondants. Beaucoup plus d'informations doivent en outre être présentées dans les notes relatives aux états financiers.

Lorsque le référentiel comptable appliqué était les Normes comptables du système des Nations Unies, la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire étaient alignées. Avec le passage aux normes IPSAS, les états financiers seront présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que les dépenses budgétaires continueront d'être enregistrées selon le principe de la comptabilité de caisse modifiée. Le rapprochement entre l'exécution du budget et les états financiers sera présenté dans les notes relatives à ces derniers.

Les normes IPSAS prévoient l'établissement d'états financiers annuels. Dès l'année financière 2014, les états financiers seront établis et vérifiés sur une base annuelle, conformément aux normes IPSAS.

Note 3

Recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total</i>	
						2013	2011
Plus-values sur les opérations de change	58	272	2	–	–	332	1 042
Recettes diverses	349	125	352	–	–	826	702
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme	–	–	–	1 000	–	1 000	1 005
Contributions au titre des activités de réduction des émissions de carbone	–	540	–	–	(540)	–	–
Total	407	937	354	1 000	(540)	2 158	2 749

Note 4
Ajustements sur exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environ- nement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Total</i>	
					2013	2011
Ajustement au titre de contributions portant sur des exercices antérieurs	(118)	509	(107)	–	284	(2 526)
Comptabilisations en pertes	(53)	(37)	(1)	(4)	(95)	(117)
Ajustement sur exercice antérieur (montant net)	(668)	(1 559)	662	55	(1 510)	(669)
Gains de change tirés des fonds communs de placement	–	13 792	–	–	1 3792	–
Autres ajustements	–	–	–	–	–	(7)
Total	(839)	12 705	554	51	12 471	(3 319)

Note 5
Sommes remboursées à des donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	2013	2011
Conseil des ministres africains responsables de l'eau	(131)	–	(131)	–
CBM	(124)	–	(124)	–
Ministère danois des affaires étrangères	–	(1)	(1)	(18)
Commission européenne	(287)	(32)	(319)	(618)
Union européenne	–	(433)	(433)	(52)
FAO	(75)	–	(75)	–
Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de la nature	(76)	–	(76)	(8)
Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement	–	(21)	(21)	–
Gouvernement autrichien	(7)	–	(7)	–
Gouvernement belge	–	–	–	(362)
Gouvernement finlandais	–	–	–	(49)
Gouvernement allemand	(200)	(62)	(262)	(317)
Gouvernement indonésien	–	–	–	(20)
Gouvernement japonais	(11)	–	(11)	(44)
Gouvernement néerlandais	–	(33)	(33)	–
Gouvernement suédois	(7)	–	(7)	(763)
Gouvernement thaïlandais	–	(14)	(14)	–

	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	2013	2011
Société financière internationale (Banque mondiale)	(435)	(14)	(449)	–
Korea Energy Management Corporation	–	(65)	(65)	–
Organisation internationale de la Francophonie	(60)	–	(60)	–
Ministère néerlandais des affaires étrangères	(162)	–	(162)	(176)
Secrétariat du Fonds multilatéral à Montréal	–	–	–	(53)
Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche	(191)	–	(191)	–
National Wildlife Federation	–	(20)	(20)	–
Agence norvégienne de coopération pour le développement	(7)	–	(7)	–
Réseau régional intégré d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	–	–	(25)
Agence suédoise de protection de l'environnement	(7)	–	(7)	(73)
Inspectorat suédois des produits chimiques	–	–	–	(17)
Agence suédoise de coopération internationale au développement	(20)	(2)	(22)	(560)
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD	(182)	–	(182)	(39)
Représentant résident du PNUD pour l'Iraq (bureau d'Amman)	–	–	–	(11)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	–	(10)	(10)	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	(7)	–	(7)	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (Danemark)	–	(115)	(115)	–
	(1 989)	(822)	(2 811)	(3 205)

Note 6

Encaisse en monnaies convertibles et non convertibles, dépôts bancaires et placements, au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Part dans les fonds communs de placement ^a			Part dans l'encaisse et les dépôts à terme
		Montant en dollars É.-U.	Montant en euros ^b	Total	
Fonds pour l'environnement	États II et IV	26 931	–	26 931	3 076
Fonds d'affectation spéciale					
Fonds généraux d'affectation spéciale		138 354	2 323	140 677	56 468
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	État VI	189 900	3 189	193 089	12
Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	État VI	6 151	103	6 254	–
Divers	État VI	409	7	416	–
Total des fonds d'affectation spéciale	États II et VI	334 814	5 622	340 436	56 480

	Référence	Part dans les fonds communs de placement ^a			Part dans l'encaisse et les dépôts à terme
		Montant en dollars É.-U.	Montant en euros ^b	Total	
Contributions préaffectées	État II	124 536	2 091	126 627	–
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction – placement hors fonds communs de placement du PNUE		1 621	–	1 621	–
Total partiel des contributions préaffectées		126 157	2 091	128 248	–
Compte spécial pour l'appui au programme	États II et VIII	11 254	189	11 443	–
Total de l'encaisse, des dépôts bancaires et des placements	État II	499 156	7 902	507 058	59 556
Dont					
Encaisse et dépôts à terme		104 327	3 030	107 357	59 556
Placements à court terme comptabilisés à la valeur du marché ^c		198 926	2 378	201 304	–
Placements à long terme comptabilisés à la valeur du marché ^c		195 219	2 445	197 664	–
Intérêts courus à recevoir		684	49	733	–
Total de l'encaisse, des dépôts bancaires et des placements du PNUE		499 156	7 902	507 058	59 556
Fonds multilatéral	État XI	25 788	–	25 788	574
Dont					
Encaisse et dépôts à terme		5 390	–	5 390	574
Placements à court terme comptabilisés à la valeur du marché		10 277	–	10 277	–
Placements à long terme comptabilisés à la valeur du marché		10 086	–	10 086	–
Intérêts courus à recevoir		35	–	35	–
Total du Fonds multilatéral		25 788	–	25 788	574

^a Les placements sont regroupés dans des fonds communs de placement au Siège de l'ONU. La Trésorerie au Siège est seule responsable de la stratégie de placement, les bureaux participants n'étant responsables que de la gestion de leurs propres flux de trésorerie. Pour un complément d'information sur les fonds communs de placement, voir la note 19.

^b Le fonds commun de placement en euros se décompose de la façon suivante : 2 197 euros d'encaisse et de dépôts à terme, 1 725 euros de placements à court terme, 1 722 euros de placements à long terme et 36 euros d'intérêts courus à recevoir. Au 31 décembre 2013, le taux de change opérationnel de l'ONU était de 0,725 euro pour 1 dollar.

^c Depuis le 31 décembre 2013, les investissements sont comptabilisés à la valeur du marché.

Note 7

Soldes interfonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Les soldes interfonds sont le résultat des opérations effectuées entre le Fonds pour l'environnement, les fonds d'affectation spéciale, les autres comptes spéciaux, le Fonds général de l'ONU et d'autres fonds des Nations Unies. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement. On trouvera au tableau ci-après une ventilation des soldes interfonds, en milliers de dollars des États-Unis.

	2013	2011
Solde débiteur interfonds		
Fonds pour l'environnement	–	4 031
Fonds d'affectation spéciale		
Fonds généraux d'affectation spéciale	5 244	2 139
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	12 565	5 616
Programme de recrutement d'administrateurs	314	190
Fonds divers	14	12
Total des fonds d'affectation spéciale	18 137	7 957
Contributions préaffectées	7 813	4 487
Compte spécial pour l'appui au programme	500	419
Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	27 264	21 075
Total	53 714	37 969
Soldes créditeurs interfonds		
Fonds pour l'environnement	228	–
Fonds d'affectation spéciale		
Fonds généraux d'affectation spéciale	56 100	38 449
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	136	80
Fonds divers	375	588
Total des fonds d'affectation spéciale	56 611	39 117
Contributions préaffectées	33	–
Total	56 872	39 117
Solde interfonds (montant net)	(3 158)	(1 148)
Montant net des soldes interfonds (débiteurs)/créditeurs		
Fonds multilatéral (état XI)	84	42
Office des Nations Unies à Nairobi	(3 242)	(1 190)
Total	(3 158)	(1 148)

Les soldes interfonds ne font pas l'objet d'une compensation et sont comptabilisés comme de simples éléments d'actif ou de passif. Toutefois, dans le cas du Fonds pour l'environnement, les soldes ont été compensés du fait que la source de financement est la même.

Note 8 Créanciers

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2011 indiqués dans l'état II à la rubrique Créances.

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total</i>	
						2013	2011
Fonctionnaires	1 264	1 914	235	338	–	3 751	2 897
Fournisseurs	33	154	38	4	–	229	326
Institutions spécialisées	109	8 123	151	3	–	8 386	8 525
Autres organismes des Nations Unies	1 480	35 371	8 217	998	340	46 406	55 206
Gouvernements	178	14 914	1 443	–	–	16 535	16 285
Divers	41	160	23	–	–	224	259
Total	3 105	60 636	10 107	1 343	340	75 531	83 498
Ventilation chronologique des créances							
Moins de six mois	2 399	22 274	3 966	1 258	340	30 237	28 344
De six mois à un an	180	16 387	2 359	15	–	18 941	15 086
Plus d'un an	163	11 295	1 342	67	–	12 867	14 665
Plus de deux ans	363	10 680	2 440	3	–	13 486	25 403
Total	3 105	60 636	10 107	1 343	340	75 531	83 498

Note 9 Autres éléments d'actif et de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants indiqués dans l'état II à la rubrique Autres éléments d'actif au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2011.

	Fonds pour l'environ- nement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Total	
					2013	2011
Autres éléments d'actif						
Charges comptabilisées d'avance – avances sur indemnités pour frais d'études	684	709	79	96	1 568	1 330
Charges comptabilisées d'avance – engagements afférents à des exercices à venir	357	152 734	9 634	15	162 740	68 001
Solde des opérations de facturation réalisées avec le PNUD	3 476	–	–	–	3 476	4 917
Divers	2	379	79	–	460	140
Charges comptabilisées d'avance	7	7	–	–	14	–
Total	4 526	153 829	9 792	111	168 258	74 388
Autres éléments de passif						
Engagements rétablis sur des paiements dus au titre d'accords de financement à petite échelle supérieurs au seuil	22	3 058	397	–	3 477	–
Engagements afférents à des exercices à venir	357	152 734	9 634	15	162 740	68 001
Total	379	155 792	10 031	15	166 217	68 001

Note 10
Dettes

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants indiqués dans l'état II à la rubrique Dettes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2011.

	Fonds pour l'environ- nement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Total	
					2013	2011
Fonctionnaires	237	485	81	8	811	1 126
Fournisseurs	233	997	58	9	1 297	837
Institutions spécialisées	13	564	2	37	616	304
Autres organismes des Nations Unies	3 794	4 218	6 275	158	14 445	18 956
Gouvernements	–	452	6	–	458	1 486
Divers	177	561	256	6	1 000	592
Total	4 454	7 277	6 678	218	18 627	23 301

Note 11
Réserves financières et autres réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants des réserves au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2011.

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
					2013	2011
Réserve financière	20 000	–	–	–	20 000	20 000
Réserve de fonctionnement	–	6 665	4 500	–	11 165	11 309
Autre réserve	–	–	–	8 082	8 082	4 269
Total	20 000	6 665	4 500	8 082	39 247	35 578

Note 12
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
Assurance maladie après la cessation de service	84 725	77 216
Congés annuels	9 981	8 089
Prestations liées au rapatriement	19 182	16 806
Total	113 888	102 111
À déduire : provision déjà constituée	(27 264)	(21 075)
Montant net de la part non provisionnée	86 624	81 036

Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Comme l'indique le dernier paragraphe de la section sur le passif, les réserves et les soldes des fonds dans la note 2 ci-dessus, les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie des Nations Unies à prestations définies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,14 %; taux d'inflation annuel (actuel et futur) de 2,5 %; hausse du coût des soins de santé de 7,3 % et de 6,3 % en 2013 dans le cas, respectivement, des plans d'assurance maladie autres que Medicare et des plans Medicare proposés aux États-Unis, tombant progressivement à 4,5 % en 10 ans; et de 5,0 % en 2013, tombant progressivement à 4,5 % en 10 ans pour les plans d'assurance dentaire disponibles aux États-Unis, et taux fixe de 5,0 % pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

Les primes payées par les retraités et une partie des primes des fonctionnaires en activité sont déduites du montant brut des engagements pour parvenir au montant des engagements résiduels du PNUE, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part du PNUE ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

Compte tenu des hypothèses énoncées aux deuxième et troisième paragraphes de la présente section, la valeur actualisée des engagements après déduction des cotisations des participants a été estimée à 84,725 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 77,216 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Selon les hypothèses indiquées au deuxième paragraphe de la présente section, on estime que la valeur actuelle des engagements augmenterait de 19,5 % si le taux d'actualisation augmentait de 1,0 % ou diminuerait de 25,7 % si le taux d'actualisation diminuait de 1,0 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 23,7 % si les taux tendanciels des dépenses de santé étaient relevés de 1,0 % ou diminueraient de 18,2 % si ces mêmes taux diminuaient de 1,0 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Congés annuels

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Il s'agit des prestations liées aux congés annuels.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,26 %; progression des traitements selon la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 5,1 jours de la quatrième à la sixième année et à 0,7 jour chaque année par la suite.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des congés annuels accumulés a été estimée à 9,981 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 8,089 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement appelés prestations liées au rapatriement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,15 %; progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement a été estimée à 19,182 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 16,806 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Note 13

Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-après donne une ventilation des biens durables par catégorie.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
Matériel informatique	2 327	2 656
Matériel de bureau	35	30
Matériel de radio et de télécommunication	92	71
Matériel photographique et audiovisuel	193	186
Matériel de transport	171	90
Mobilier	831	957
Matériel d'entretien	2	2
Matériel de reproduction	22	52
Matériel médical	-	-
Total du matériel lié aux projets du PNUE	2 471	1 533
Total du matériel lié aux bureaux régionaux et aux antennes	6 271	5 591
Total	12 415	11 168
Récapitulatif		
Solde en début d'exercice	11 168	9 304

	2013	2011
Achats	921	1 838
Cessions :		
Comptabilisations en pertes	(81)	(302)
Ventes	(34)	–
Dons	(976)	(869)
Transferts à d'autres bureaux	(137)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	1 554	1 197
Solde en fin d'exercice	12 415	11 168

^a L'inventaire figurant dans la base de données a été modifié pour correspondre à l'inventaire physique au 31 décembre 2013.

Note 14

État des ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU (hors contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits alloués	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
				2013	2011
Traitements et autres dépenses de personnel					
Nairobi	11 230	11 218	2	11 220	10 353
Genève	891	882	–	882	1 623
New York	1 096	1 082	–	1 082	971
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1 155	1 157	–	1 157	1 059
Total partiel	14 372	14 339	2	14 341	14 006
Dépenses autres que des dépenses de personnel					
Nairobi	3 567	1 586	327	1 913	2 105
Genève	19	4	–	4	32
New York	31	29	3	32	36
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	415	400	8	408	387
Total partiel	4 032	2 019	338	2 357	2 560
Total	18 404	16 358	340	16 698	16 566

Note 15

Contributions en nature

Pendant l'exercice 2011-2013, le PNUE a reçu des contributions volontaires en nature dont la valeur s'élève à 5,808 millions de dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Matériel de bureau	10
Locations	1 060
Personnel fourni à titre gracieux	2 828
Divers	1 910
Total	5 808

Note 16

Passif éventuel

Au 31 décembre 2013, le PNUE comptait un passif éventuel, lié à un litige de personnel. D'après l'administration, celui-ci remplit les conditions requises pour être comptabilisé comme élément de passif éventuel. Son montant global s'élève à 0,150 millions de dollars.

Note 17

Fonds communs de placement

Généralités

La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, y compris le PNUE. Ces fonds sont regroupés dans l'un des trois fonds communs de placement gérés en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux.

Les activités de placement de tous les fonds communs de placement obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différents fonds communs de placement.

Objectifs de la gestion des placements

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de tous les fonds communs de placement sont :

- a) La sécurité : assurer la préservation du capital;

b) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux fonds communs puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

c) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si le fonds commun de placement obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

Fonds communs de placement

La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies administre les placements en les regroupant en deux fonds communs, soit le fonds commun de placement principal et le fonds commun de placement en euros.

Le 1^{er} juillet 2013, le fonds du Siège de l'Organisation des Nations Unies et le fonds hors Siège ont été fusionnés pour constituer le fonds commun de placement principal. Celui-ci comprend désormais des comptes bancaires d'opérations et des placements en dollars des États-Unis.

Le fonds commun de placement en euros comprend des placements en euros et est principalement utilisé pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

Les fonds communs de placement investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Ils n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement, ce qui reflète le passage de la comptabilisation à la date de règlement à la comptabilisation à la date de transaction. Les chiffres de 2011 n'ont pas été rectifiés car les incidences sur la variation de la valeur ont été considérées comme minimales. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des fonds communs de placement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation. Les plus-values ou moins-values latentes sur la vente de valeurs et les écarts de conversion sont distribués à tous les participants, au prorata de leur participation, en fonction de leur solde de fin d'année.

Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant aux fonds communs de placement.

Au 31 décembre 2013, les placements étaient comptabilisés à la juste valeur. Les chiffres comparatifs du 31 décembre 2011 représentent la valeur comptable des placements. Les chiffres de 2011 n'ont pas été rectifiés car les incidences sur la variation de la valeur ont été considérées comme minimales.

Information financière relative aux fonds communs de placement

Au 31 décembre 2013, les fonds communs de placement détenaient des actifs d'un montant de 9 640,8 millions de dollars, sur lequel un montant de 532,9 millions de dollars était dû au PNUE comme l'indique la rubrique de l'état II relative aux fonds communs de placement (état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde).

Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative aux fonds communs de placement au 31 décembre 2013.

Tableau V.1

Résumé de l'actif et du passif des fonds communs de placement au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Fonds commun de placement en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Investissements à court terme ^a	5 687 907	27 730	5 715 637
Investissements à long terme ^a	3 734 459	28 508	3 762 967
Total des placements	9 422 366	56 238	9 478 604
Liquidités	113 200	35 325	148 525
Revenus cumulés des placements	13 084	570	13 654
Total de l'actif	9 548 650	92 133	9 640 783
Passif			
Dû au PNUE	524 943	7 902	532 845
Dû aux autres fonds participant aux fonds communs de placement	9 023 707	84 231	9 107 938
Total du passif	9 548 650	92 133	9 640 783
Actif net	–	–	–

^a Juste valeur.**État récapitulatif des recettes nettes des fonds communs de placement pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Fonds commun de placement en euros</i>	<i>Total</i>
Recettes			
Produits des placements	96 592	2 491	99 083

	<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Fonds commun de placement en euros</i>	<i>Total</i>
Plus-values réalisées sur la vente de titres	24 643	2 391	27 034
Ajustements de change	4 241	50	4 291
Plus-values/(moins-values) latentes	4 811	(82)	4 729
Recettes nettes issues des placements	130 287	4 850	135 137
Frais bancaires	(1 083)	(1)	(1 084)
Recettes nettes d'exploitation	129 204	4 849	134 053

Composition des fonds communs de placement

Le tableau V.2 donne la ventilation de placements des fonds communs de placement en euros par type d'instrument.

Tableau V.2
**Ventilation des placements des fonds communs de placement
au 31 décembre 2013, par type d'instrument**
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	2 073 122	2 077 421
Émises par des États (hors États-Unis)	670 963	674 773
Émises par des institutions supranationales	250 075	250 246
Émises par des organismes des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 146 815	5 150 982
Instruments à prime	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total des placements	9 417 555	9 422 366
Fonds commun de placement en euros		
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	13 942	13 937
Émises par des États (hors États-Unis)	28 578	28 508
Émises par des institutions supranationales	13 794	13 793
Total des placements	56 314	56 238

<i>Total des fonds commun de placement (principal et en euros)</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	2 087 064	2 091 358
Émises par des États (hors États-Unis)	699 541	703 281
Émises par des institutions supranationales	263 869	264 039
Émises par des organismes des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 203 129	5 207 220
Instruments à prime	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total des placements	9 473 869	9 478 604

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

Gestion du risque financier

Les fonds communs de placement sont exposés à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), décrits ci-après.

Risque de crédit

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les fonds communs de placement.

Tableau V.3
**Ventilation des placements des fonds communs de placement
au 31 décembre 2013, par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	5 150 982	S&P : 32,3 % AAA et 63,1 % AA+/Aa; 4,6 % NR; Moody's : 81,9 % Aaa et 18,1 % Aa1/Aa3
Instruments à prime	2 138 849	S&P : 71,7 % A-1+ et 24,1 % NR; Moody's : 95,8 % P-1; Fitch : 4,2 % aa-

<i>Fonds commun de placement principal</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Certificats de dépôt	250 003	S&P : 40 % A-1+; Moody's: 40 % P-1; Fitch : 60 % a+/a-
Dépôts à terme	1 882 532	Fitch : 58,6 % aa- et 41,4 % a+/a-
Total des placements	9 422 366	

<i>Fonds commun de placement en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	56 238	S&P : 75 % AAA et 25 % AA+; Moody's : 100 % Aaa
Total des placements	56 238	

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2013.

Risque d'illiquidité

Les fonds communs de placement sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les fonds communs de placement peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Le fonds commun de placement principal ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis, mais il est exposé au risque de change pour les comptes bancaires d'opérations. Le fonds commun de placement en euros est exposé à des risques de change car il détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé.

Les fonds communs de placement sont exposés au risque de taux d'intérêt, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2013, les placements des fonds communs de placement comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans.

L'échéance moyenne des titres des fonds commun de placement était de 0,92 année et de 0,64 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur des fonds communs de placement au 31 décembre 2013 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau V.4
**Sensibilité des fonds communs de placement aux taux d'intérêt,
au 31 décembre 2013**

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)		
	Fonds commun de placement principal	Fonds commun de placement en euros	Total
(200)	174,0	1,1	175,1
(150)	130,0	0,8	130,8
(100)	87,0	0,6	87,6
(50)	43,0	0,3	43,3
0	0,0	0,0	0,0
50	(43,0)	(0,3)	(43,3)
100	(87,0)	(0,6)	(87,6)
150	(130,0)	(0,8)	(130,8)
200	(174,0)	(1,1)	(175,1)

Autres risques de prix

Les fonds communs de placement ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

14-57522 (F) 130814 140814

